

CAFOM

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 30 septembre 2021)

Lionel Escaffre
Membre de Groupe Y Nexia
2-4, rue Louis David
75116 Paris

Concept Audit Et Associes
1-3, rue du Départ
75014 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 30 septembre 2021)

A l'Assemblée générale de la société

CAFOM
3, avenue Hoche
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CAFOM relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées pour faire face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

Tests de pertes de valeur des immobilisations incorporelles

Risque identifié

Au 30 septembre 2021, le montant des immobilisations incorporelles net s'élève à 51,2 millions d'euros dont principalement des *goodwill* pour 43,4 millions d'euros.

Ces actifs incorporels sont soumis à des tests de pertes de valeur au moins une fois par an pour les *goodwill*, les droits au bail et les marques à durée de vie indéfinie et, en cas d'indice de pertes de valeur, pour les autres immobilisations incorporelles.

La valeur recouvrable de ces actifs ou groupes d'actifs est estimée sur la base de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés ou de valeurs de marchés, notamment pour les Goodwills, comme explicité dans les notes 6.1 et 6.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les tests de pertes de valeur reposent sur des estimations et sur l'exercice du jugement de la direction, concernant (i) l'allocation de ces actifs aux unités génératrices de trésorerie (« UGT »), (ii) l'estimation de la performance future des actifs ou des UGT et (iii) la détermination des taux d'actualisation et du taux de croissance à long terme.

Nous avons considéré que la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est un point clé de l'audit compte tenu du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la direction pour apprécier les pertes de valeur.

Notre réponse

Nous avons examiné les processus mis en place pour affecter les *goodwill* aux groupes d'UGT, pour identifier d'éventuels indices de perte de valeur et pour réaliser les projections de flux de trésorerie sous-tendant les tests de dépréciation.

Pour un échantillon d'UGT, identifiées sur la base de facteurs quantitatifs et qualitatifs, nous avons examiné les principales méthodes et les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable, parmi lesquelles :

- les prévisions de flux de trésorerie : les hypothèses de croissance à long terme de l'activité ont été corroborées par les analyses de marché disponibles. Nous avons également comparé les principales hypothèses aux performances passées et apprécié les évolutions entre les prévisions passées et les réalisations effectives ;
- les taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation pour les goodwill.

Nous avons également réalisé des analyses de sensibilité des résultats des tests aux principales UGT contributrices et aux principales hypothèses retenues par la direction et examiné les informations figurant en annexes.

Contrats de location – Application d'IFRS 16

Risque identifié

Le Groupe Cafom a appliqué la norme IFRS 16 « Contrats de location » au 1^{er} janvier 2019 en retenant la méthode dite « rétrospective modifiée » qui permet de comptabiliser l'effet cumulé de la norme IFRS 16 dans les capitaux propres à la date de première application sans présenter de retraitement comparatif des états financiers antérieurs et qui prévoit certaines mesures de simplification. Les modalités de cette application sont détaillées dans la note 6.2 « Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés.

Cette norme permet de reconnaître au bilan, tout contrat de location sans faire de distinction entre location simple et location financement, et entraîne la comptabilisation à l'actif, dès l'origine du contrat des droits d'utilisation sur l'actif loué, et, au passif, d'une dette représentant la valeur actualisée des paiements de loyers résiduels sur la durée du contrat, calculée au taux d'emprunt marginal déterminé à la date de première application.

La première application de la norme a conduit le groupe Cafom à comptabiliser au 1^{er} octobre 2019 des droits d'utilisation pour une valeur nette de 86,1 millions d'euros. A cette même date, les obligations locatives relatives à ces contrats de location s'élèvent à 81,3 millions d'euros, après actualisation.

Au 30 septembre 2021, le montant des droits d'utilisation nets s'élève à 114,0 millions d'euros et les obligations locatives correspondant à ces contrats de location s'élèvent à 105,4 millions d'euros, après actualisation.

Nous avons considéré l'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location comme un point clé de notre audit en raison du caractère significatif de ces contrats dans les états financiers du groupe Cafom, des hypothèses relatives aux durées probables de ces contrats et au taux d'actualisation afférents.

Notre réponse

Nos travaux ont principalement consisté à :

- prendre connaissance de la procédure et des contrôles clés mis en place par la direction pour l'application de la norme,
- apprécier la méthodologie utilisée pour la détermination du taux d'actualisation retenu pour le calcul des obligations locatives,
- examiner les hypothèses de durées retenues par la direction pour la détermination de la dette locative et du droit d'utilisation du bien concerné,
- rapprocher par échantillonnage, les données utilisées pour la détermination des actifs et passifs relatifs aux contrats de location avec les documents contractuels sous-jacents, les que les baux locatifs,
- apprécier l'exhaustivité des contrats retraités en analysant les charges locatives avant retraitement et en examinant les charges locatives résiduelles post retraitements IFRS 16,
- vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique de la valeur des droits d'utilisation et des obligations locatives compte tenu des hypothèses retenues.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 6.2 de l'annexe aux comptes consolidés

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CAFOM par votre Assemblée Générale du 30 septembre 1998 pour le cabinet Concept Audit & Associés et du 21 juin 2019 pour le cabinet Escaffre Membre de Groupe Y Nexia.

Au 30 septembre 2021, le cabinet Concept Audit & Associés était dans la vingt-quatrième année de sa mission sans interruption, dont dix-huit années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet Escaffre Membre de Groupe Y Nexia dans la troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre

à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Conformément aux dispositions de l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les

faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 31 janvier 2022
Les Commissaires aux comptes

Concept Audit & Associés

Laurence Le Boucher

Cabinet Escaffre
Membre de Groupe Y Nexia
Lionel Escaffre



**GROUPE
CAFOM**

**COMPTES CONSOLIDES AU
30 SEPTEMBRE 2021**

**ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE
AU 30 SEPTEMBRE 2021**

En milliers d'Euros	Notes	30/09/2021	30/09/2020
Chiffres d'affaires	6.13	397 864	316 664
Prix de revient des ventes		(188 686)	(169 365)
MARGE BRUTE		209 178	147 298
Charges de personnel	6.14	(52 744)	(39 290)
Charges externes	6.15	(92 037)	(68 570)
Impôts et taxes	6.15	(3 042)	(2 503)
Dotations aux amortissements	6.15	(22 069)	(21 434)
Dotations aux provisions	6.15	893	11
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		40 180	15 512
Autres produits et charges opérationnels	6.16	4 068	1 615
Dépréciation du goodwill	6.1.1	(00)	(00)
RESULTAT OPERATIONNEL		44 247	17 127
Quote-part des sociétés mises en équivalence	6.4	2 220	1 835
RESULTAT OPERATIONNEL après résultat des sociétés mise en équivalence		46 467	18 963
Intérêts et charges assimilées	6.17	(2 921)	(3 117)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER		(2 921)	(3 117)
Autres produits et charges financières		65	103
RESULTAT FINANCIER		(2 856)	(3 015)
RESULTAT AVANT IMPOTS		43 611	15 948
Charges d'impôts	6.18	(6 981)	(2 509)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		36 630	13 439
Résultat net d'impôt des activités destinées à être cédées	6.19.3	0	(22 041)
Résultat de déconsolidation	6.20	(21 646)	(884)
RESULTAT NET		14 984	(9 486)

En milliers d'euros	30/09/2021	30/09/2020
<i>- Résultat net des activités poursuivies</i>	36 630	13 439
<i>- Résultat net de l'ensemble consolidé</i>	14 984	(9 486)
<i>- Résultat net part du Groupe</i>	8 478	(11 300)
<i>- Résultat net part des minoritaires</i>	6 506	1 814
Résultat de base par action, en euros		
Résultat net des activités poursuivies par action	3,90	1,43
Résultat net par action	1,59	-1,01
Résultat dilué par action, en euros		
Résultat net des activités poursuivies par action	3,90	1,43
Résultat net par action	1,59	-1,01

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

En milliers d'euros	30/09/2021	30/09/2020
Résultat net de l'exercice	14 984	(9 486)
Ecart de conversion		31
Plus ou moins-value des actions auto détenus	(606)	(27)
Impact retraitement dettes locatives sur activité rachetée		214
Cession minoritaires		410
Impact changement estimation des franchises de loyers		1 489
Actions gratuites	1 110	741
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, transférables en compte de résultat	504	2 858
Engagements envers le personnel : variation de valeur liée aux écarts actuariels	245	228
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres, non transférables en compte de résultat	245	228
Autres éléments du résultat global	749	3 086
Résultat global - part du Groupe	8 640	-8 407
Résultat global - part des minoritaires	7 092	2 007
Résultat global	15 732	(6 400)

ACTIF

En milliers d'Euros	NOTES	30/09/2021	30/09/2020
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	6.1	43 443	43 443
Autres immobilisations incorporelles	6.1.2	7 707	7 050
Immobilisations corporelles	6.2	47 019	40 012
Droit d'utilisation	6.2	113 988	86 097
Titres mis en équivalence	6.4	9 784	9 760
Autres actifs financiers non courants	6.5	12 050	7 866
Actifs d'impôts différés	6.8	24 592	19 651
Total des actifs non courants		258 583	213 879
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6.6	101 851	75 520
Créances clients et comptes rattachés	6.7	18 810	21 118
Autres créances	6.7	14 135	15 693
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.21.1	26 803	34 959
Actifs courants destinés à être cédés	6.19.1	0	91 088
Total des actifs courants		161 598	238 379
TOTAL ACTIF		420 181	452 258

PASSIF

En milliers d'Euros	NOTES	30/09/2021	30/09/2020
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	6.9.1	47 913	47 913
Réserves liées au capital		48 608	59 663
Résultat net part du Groupe		8 478	-11 300
Capitaux propres - part revenant au Groupe		104 999	96 275
Intérêts minoritaires dans le résultat		6 506	1 814
Réserves revenant aux minoritaires		-231	508
Capitaux propres - part revenant aux minoritaires		6 275	2 322
CAPITAUX PROPRES		111 274	98 597
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	6.10	3 486	3 474
Impôt différé passif	6.11	6 059	6 712
Dettes locatives à plus d'un an	6.12	89 741	67 279
Dettes financières à long terme	6.12	49 816	56 820
Autres dettes non courantes		20 759	18 199
Total des passifs non courants		169 861	152 485
PASSIFS COURANTS			
Emprunts et dettes financières à court terme	6.12	7 339	3 364
Autres passifs financiers courants	6.12	26 136	12 354
Dettes locatives à moins d'un an	6.12	15 699	14 062
Dettes fournisseurs		44 774	38 520
Dettes fiscales et sociales		25 109	30 318
Autres passifs courants		13 921	10 239
Provisions courantes	6.10	6 068	1 231
Passifs destinés à être cédés	6.19.1	0	91 088
Total des passifs courants		139 046	201 176
TOTAL PASSIF		420 181	452 258

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Nombres d'actions	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultat global comptabilisé directement en capitaux propres	Capitaux propres – part du groupe	Capitaux – propres – part des Minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2019	9 394 662	47 913	4 080	1 789	69 500	-21 275	101 883	5 168	107 051
Opérations sur capital					0		0		0
Affectation du résultat					-21 275	21 275	0		0
Opérations sur titres auto-détenus				-735			-735	-185	-920
Dividendes							0	-1 134	-1 134
Résultat net de l'exercice au 30 septembre 2020						-11 300	-11 300	1 814	-9 486
Résultat global comptabilisés directement en capitaux propres						2 893	2 893	193	3 086
Autres mouvements (*)					3 534		3 534	-3 534	0
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2020	9 394 662	47 913	4 080	1 054	51 759	-8 407	96 275	2 322	98 597
Opérations sur capital					0		0		0
Affectation du résultat					-8 407	8 407	0		0
Opérations sur titres auto-détenus					83		83	-625	-542
Dividendes							0	-2 514	-2 514
Résultat net de l'exercice au 30 septembre 2021						8 478	8 478	6 506	14 984
Résultat global comptabilisés directement en capitaux propres						162	162	586	749
Autres mouvements							0		0
Capitaux propres clôture au 30 septembre 2021	9 394 662	47 913	4 080	1 054	43 435	8 640	104 998	6 275	111 274

(*) les autres mouvements au 30 septembre 2020 résultent de la cession des titres intervenus sur la filiale Guadeloupe Mobilier pour 3 534 K€

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'Euros	Notes	30/09/2021	30/09/2020
RESULTAT NET		14 984	-9 486
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</u>	-		
Résultat des activités poursuivies		36 630	13 438
Amortissements et provisions	6.21.2	22 144	21 561
Valeur nette comptable des actifs non courant	6.21.2	235	53
Dépréciation d'actifs incorporels		0	0
Variation des provisions	6.15.2	623	149
Plus-value de cession, nettes d'impôt		-7 180	-1 144
Impôts différés	6.11	-1 245	-1 955
Titres mis en équivalence	6.4	-2 220	-1 561
Dividende des sociétés mises en équivalence	6.4	2 128	775
Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie	6.9.4	733	652
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		51 848	31 968
Variation du besoin en fonds de roulement	6.21.3	-18 032	11 112
Flux net de trésorerie généré par l'activité		33 816	43 080
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>	-		
Acquisitions d'immobilisations	6.21.4	-17 415	-9 225
Cessions d'immobilisations	6.21.4	9 717	7 734
Incidence des variations de périmètre nette de trésorerie	6.21.5	-5 961	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-13 658	-1 491
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes versés		-2 514	-1 132
Souscription d'emprunts	6.12.3	7 601	32 147
Remboursements d'emprunts	6.12.3	-10 630	-12 148
Remboursement de la dette locative	6.12.3	-14 952	-14 577
Augmentation des capitaux propres		0	0
Incidence des variations de périmètre nette de trésorerie		-2 750	
Ventes titres filiale			410
Ventes (rachats des actions propres)	6.9.3	-542	-920
Variations des autres dettes non courantes (y compris comptes courant)		-3 000	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-26 786	3 781
Flux nets liés aux activités destinées à être cédées	6.20.2/6.19.2	-15 000	-342
Variation nette de la trésorerie		-21 626	45 029
Incidence des variations de cours de devises		-310	237
Trésorerie nette en début d'exercice	6.21.1	22 605	-22 660
Trésorerie nette à la fin de l'exercice	6.21.1	667	22 605

Notes annexes aux états financiers consolidés

pour l'exercice clos le 30 septembre 2021

1. INFORMATIONS GENERALES.....	9
2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	9
3. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE	12
4. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	14
4.1.REFERENTIEL APPLIQUE	14
4.2. BASES DE PREPARATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES...	15
4.3. ESTIMATIONS ET HYPOTHESES	15
5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	17
5.1.LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES.....	17
5.2. VARIATIONS DE PERIMETRE.....	19
6. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT.....	19
6.1.IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	19
6.1.1. GOODWILL :	20
6.1.2. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	22
6.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	24
6.3. TEST DE DEPRECIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS :	29
6.3.1. HYPOTHESES RETENUES POUR LES TESTS DE DEPRECIATION :	29
6.3.2. TEST DE DEPRECIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS :	30
6.4. TITRES MIS EN EQUIVALENCE :	30
6.5. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS :	31
6.6. STOCKS :	34
6.7. CREANCES :	35
6.8. IMPOTS DIFFERES ACTIF :	36
6.9. CAPITAUX PROPRES :	37
6.9.1. CAPITAL :	37
6.9.2. DIVIDENDES :	37
6.9.3. ACTIONS PROPRES :	37
6.9.4. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS :	38
6.10. PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES :	39
6.11. IMPOTS DIFFERES PASSIF	41
6.12. DETTES FINANCIERES :	42
6.12.1. ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES :	42
6.12.2. NATURE DES DETTES FINANCIERES :	44
6.12.3. TABLEAU DE VARIATION DES DETTES FINANCIERES :	44
6.13. CHIFFRE D'AFFAIRES :	45

6.14.	CHARGES DE PERSONNEL :.....	46
6.15.	AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES :	46
6.16.	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS :	46
6.17.	COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER :	47
6.18.	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET DIFFERES :	48
6.18.1.	DECOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPOT :	48
6.18.2.	RATIONALISATION DE LA CHARGE D'IMPOT :	48
6.19.	ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES :.....	49
6.19.1.	BILAN	49
6.19.2.	FLUX DE TRESORERIE DES ACTIVITES ARRETEES	50
6.19.3.	COMPTE DE RESULTAT	50
6.20.	RESULTAT DE DECONSOLIDATION.....	50
6.20.1.	COMPTE DE RESULTAT	51
6.20.2.	FLUX DE TRESORERIE.....	52
6.21.	NOTE ANNEXE AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE NETTE CONSOLIDE DU GROUPE CAFOM :	52
6.21.1.	CALCUL DE LA TRESORERIE :	52
6.21.2.	DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS ET AUTRES DEPRECIATIONS D'ACTIFS :	53
6.21.3.	FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION :	53
6.21.4.	FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES INVESTISSEMENTS :	54
6.21.4.1.	ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	54
6.21.4.2.	CESSIONS D'IMMOBILISATIONS.....	54
6.22.	EFFECTIFS :.....	54
6.23.	RESULTAT PAR ACTION :.....	55
6.24.	TAUX DE CONVERSION :	55
6.25.	INFORMATIONS SECTORIELLES :.....	56
6.26.	ENGAGEMENTS HORS BILAN :	58
6.27.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	58
6.28.	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES :.....	59
6.28.1.	ENTREPRISES ASSOCIEES :	59
6.28.2.	REMUNERATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS :	59

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

pour l'exercice clos au 30 septembre 2021

1. Informations générales

Créé en 1985, le groupe Cafom est un acteur majeur de l'aménagement de la maison avec 32 magasins exploités en Outre-mer sous enseignes BUT, Darty, Habitat, First Deco, Musique et Son et Nature & Découvertes. Il est également propriétaire des sites Internet Vente-unique.com, Darty-dom.com et Directlowcost.com (B2B international), et des marques Habitat et SIA .

CAFOM, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, dont le siège social est 3, Avenue Hoche, 75008 Paris. La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 422 323 303 RCS Paris et est cotée à l'Euronext Paris.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2021 reflètent la situation comptable de CAFOM et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2022 qui a par ailleurs à cette occasion autorisé leur publication. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 31 mars 2022.

2. Faits marquants de l'exercice

Très belle performance de l'activité et des résultats, dans un contexte de poursuite de la crise sanitaire

La crise sanitaire liée au COVID-19 a perduré tout au long de l'exercice 2021 et le Groupe a dû faire face à de nouvelles restrictions locales dans ses territoires domiens (plusieurs confinements et couvre-feux, avec fermeture des magasins « non essentiels »). A l'inverse, le contexte sanitaire a accéléré la digitalisation croissante du marché européen du meuble, dont a profité Vente-unique.com.

La pandémie a également perturbé les approvisionnements au niveau mondial : retard de production de la part des fournisseurs, désynchronisation des cadences de fabrication, pénurie de matières premières et de produits finis, hausse des prix (notamment de l'énergie), trafic engorgé dans les ports, explosion des prix du transport maritime ...

Dès sa création, le Groupe a fait de la maîtrise de sa chaîne d'approvisionnement un axe stratégique prioritaire, notamment en supprimant les intermédiaires et en se basant sur des relations directes avec ses fournisseurs et transporteurs. Il s'attache également à diversifier ses achats et approvisionnements auprès de nombreux fournisseurs différents. Dans ces conditions, le Groupe a su sécuriser ses approvisionnements dans un marché sous très forte tension, attestant de la pertinence de son modèle de sourcing.

Le Groupe a enregistré une progression de plus de 25 % de son chiffre d'affaires et a réalisé un EBITDA record de 45 M€ (avant application de la norme IFRS 16), plus du double de celui de l'exercice précédent.

Le Groupe reste toutefois très vigilant sur l'évolution toujours incertaine de la crise sanitaire et est préoccupé sur ses impacts de plus en plus exacerbés en termes de difficultés d'approvisionnements et de tensions inflationnistes (marchandises et transports maritimes).

Développement du réseau Outre-mer

Le Groupe a intensifié le renforcement et l'optimisation de son réseau de magasins ultra-marins durant l'exercice.

Cinq nouveaux magasins ont été ouverts à La Réunion : un magasin But à Saint Denis en octobre 2020, et quatre magasins (sous enseigne But, Darty, Habitat et Nature & Découvertes), en mai 2021, dans le sud de l'île, à Saint-Pierre, pour attirer une clientèle jusqu'à là trop éloignée des magasins existants.

A Saint-Martin, un premier magasin But a été ouvert en octobre 2020, le Groupe comptant désormais deux magasins distincts sur ce territoire, l'un sous enseigne Habitat, l'autre sous enseigne But (l'activité sous l'enseigne First Déco, un temps exploité dans le magasin Habitat après le cyclone Irma, ayant été arrêtée).

Un troisième magasin First Déco a ouvert en Nouvelle Calédonie, à Nouméa (zone industrielle de Ducos).

En Martinique, le magasin But a été déménagé fin octobre 2020 dans un nouveau site, avec une surface commerciale de 4 700 m² (contre 4 300 m² pour l'ancien magasin) et un parcours client plus clair et plus lisible, pour une meilleure mise en avant de l'ensemble des familles de produits.

Durant l'exercice, le Groupe Cafom a également proposé une nouvelle offre en outre-mer, avec l'exploitation d'une nouvelle enseigne, Nature et Découvertes, dont le premier magasin a ouvert en franchise en Martinique fin novembre 2020, et le deuxième à Saint Pierre de La Réunion. L'offre proposée est constituée de produits naturels et de bien-être, dans un esprit de consommation éthique et écologique.

Le Groupe a par ailleurs procédé à des arbitrages et a fermé deux magasins en Guadeloupe (BUT Baie-Mahault et Musique & Son).

Au 30 septembre 2021, le Groupe exploite 32 magasins en outre-mer.

Le Groupe a poursuivi le développement de son offre internet en outre-mer puisque, après l'ouverture du site internet marchand Darty à la Réunion et en Guyane, il a ouvert des sites Darty en Martinique et Guadeloupe.

Accélération de la croissance de Vente-unique.com

Dans un marché de l'ameublement européen qui se digitalise toujours plus, le site Vente-unique.com a enregistré des chiffres records sur l'exercice 2020 / 2021, aussi bien en chiffre d'affaires qu'en taux de rentabilité.

Cette performance couronne les efforts déployés par la société pour une satisfaction client optimale. Après l'internalisation de l'activité logistique lors de l'exercice précédent, qui a permis d'améliorer les délais et la qualité des livraisons et des retours, la société a changé d'identité visuelle en mai 2021 pour renforcer la promesse client. Elle a également développé, et mis en ligne en juin 2021, une nouvelle version de sa plateforme technologique pour améliorer l'expérience utilisateur et a accru de 5 000 m² sa plateforme logistique à Amblainville (entrepôt dans lequel une surface de 60 000 m² lui est réservé).

Cession du pôle Habitat

Cafom a cédé le 6 octobre 2020 sa filiale Habitat Design International à la société Terence Capital, société détenue par Monsieur Thierry Le Guénic.

Le périmètre de cession d'Habitat concerne 100% du capital d'Habitat Design International et de ses filiales. Le Groupe Cafom continue à exploiter en franchise les magasins Habitat en Outre-mer (Martinique, Guyane, La Réunion et Saint-Martin) et reste propriétaire de la marque Habitat. Le nouvel actionnaire bénéficie d'une licence exclusive d'exploitation de la marque et d'une option d'achat de cette dernière exerçable en octobre 2023.

Cafom a doté Habitat et son repreneur de la trésorerie nette nécessaire pour couvrir plus d'une année d'activité. Le Groupe assiste le repreneur en matière d'approvisionnement et de logistique dans le cadre de contrats de prestations de services.

Dans le cadre de l'opération, le Groupe Cafom a par ailleurs négocié la cession sous conditions suspensives de trois magasins Habitat à un tiers extérieur, le prix de cession lui revenant en majeure partie. Seuls deux magasins ont été cédés durant l'exercice 2020 / 2021, la levée de l'ensemble des conditions suspensives n'ayant pas été obtenue pour la cession du 3^{ème} magasin (sis, place de la République à Paris). Celui-ci a finalement été cédé directement à Habitat après la clôture de l'exercice, en novembre 2021.

L'impact de la cession du pôle Habitat a été enregistré en résultat de déconsolidation.

Cession de l'entrepôt de Cergy

Le Groupe a vendu en décembre 2020 son entrepôt situé à Cergy (Val d'Oise). Cette opération est sans impact sur l'activité opérationnelle puisque l'activité logistique du Groupe en métropole est aujourd'hui concentrée sur le site d'Amblainville (Oise).

Le produit brut de l'opération, de 8,5 M€, est affecté au financement des projets de développements en outre-mer et au désendettement net du Groupe.

Prêts Garantis par l'Etat (PGE) : choix des modalités de remboursement et nouveaux prêts pour deux filiales du Groupe

Au cours de l'exercice 2019 / 2020, pour sécuriser ses liquidités face à la crise sanitaire, le Groupe, à travers sa maison mère et ses filiales, a souscrit à plusieurs prêts garantis par l'Etat (PGE), pour un montant total de 28,3 M€.

Au cours de cet exercice, le Groupe et ses filiales (exceptée Vente-unique.com pour son PGE de 2,0 M€) ont décidé de d'opter pour la modalité de remboursement suivante : remboursement décalé de 1 année supplémentaire, puis étalement du remboursement sur une période additionnelle de 4 ans.

Vente-unique.com, de son côté, a procédé au remboursement total de son PGE (2 M€) en juin 2021.

Deux filiales du Groupe ont souscrit à des PGE au cours de l'exercice :

- la filiale du Groupe à la Réunion pour un montant de 2 M€
- la filiale du Groupe en Nouvelle Calédonie pour un montant total de 0,5 M€

3. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Epidémie de COVID-19

L'épidémie de COVID-19 se poursuit au niveau mondial et l'apparition du variant OMICRON, beaucoup plus contagieux que les précédents, entraîne un nombre record de cas positif. Des mesures de restrictions locales pour freiner la propagation du virus (état d'urgence sanitaire, couvre-feux ...) ont été prises sur différents territoires.

L'évolution de la situation sanitaire est toujours très imprévisible et le Groupe reste vigilant face une dégradation significative de la situation.

Emeutes et violences urbaines aux Antilles

En novembre et décembre 2021, la mobilisation contre l'obligation vaccinale et la suspension de postes de soignants en Guadeloupe et en Martinique a entraîné des émeutes et des scènes de violences urbaines : barrages routiers, incendies, pillages de magasins, ...

Dans ce contexte très tendu, l'activité aux Antilles a été de fait fortement réduite pendant trois semaines environ : les équipes n'ont pas toujours eu la possibilité de se rendre dans les magasins et le trafic de la clientèle a chuté drastiquement.

La situation est moins conflictuelle depuis mi-décembre 2021 mais quelques actions ponctuelles sont toujours menées et la tension sociale est toujours présente à la date du présent rapport.

Développement du réseau Outre-mer

Le Groupe a ouvert un 33^{ième} magasin en outre-mer, avec l'ouverture d'un magasin Nature & Découvertes (le 3^{ième} sous cette enseigne), en novembre 2021 en Guadeloupe.

Vente-unique.com : lancement d'une place de marché et projet d'acquisition de Distri Service, filiale logistique du Groupe en métropole

Vente-unique.com a annoncé le lancement d'une place de marché, qui sera opérationnelle en 2022. La société s'est associée avec Mirakl, leader mondial des solutions logicielles SaaS de plateforme et de marketplace. L'objectif est de devenir une référence dans l'univers de la vente en ligne de mobilier et d'aménagement de la maison et de créer une offre totalement disruptive, qui renforcera l'attractivité du site au profit de ses clients.

CAFOM étudie par ailleurs l'opportunité d'une cession de sa filiale Distri Services, détenue à 100% ; qui opère sur la plateforme logistique en métropole (à Amblainville - Oise) essentiellement pour le compte de Vente-unique.com, à cette dernière afin de renforcer son autonomie opérationnelle.

Cession du fonds de commerce du magasin de République (Paris), exploité par Habitat.

Dans le cadre de la transaction concernant le pôle Habitat, le Groupe a cédé à Habitat France le fonds de commerce du magasin de République (à Paris), dont CAFOM était encore propriétaire, et qui était exploité en location gérance par Habitat, lui permettant désormais de l'exploiter en propre.

Le Groupe ne détient ainsi plus de fonds de commerce en métropole, exploités en location gérance par Habitat.

4. Principes et méthodes comptables

4.1. Référentiel appliqué

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union européenne au 30 septembre 2021, en date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standard), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Tous les textes du référentiel IFRS publiés par l'IASB et l'IFRS Interpretation Committee d'application obligatoire à l'exercice ouvert le 1er janvier 2020 sont les mêmes que ceux adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire en Union européenne ou que le Groupe a appliqué par anticipation, ou que l'Union européenne n'a que partiellement adoptée et dont les effets sur les comptes du Groupe sont en cours de revue.

Les états financiers consolidés au 30 septembre 2021 sont établis suivant les principes et méthodes comptables identiques à ceux appliqués au 30 septembre 2020.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application non obligatoire aux exercices ouverts après le 1er janvier 2020

L'IASB a publié les textes suivants pour lesquels le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative :

- amendements à IFRS 3 – Définition d'une activité ;
- amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7 et IFRS 16 – Réforme des taux d'intérêt de référence (IBOR) – phase 2 ;
- amendements à IAS 1 et IAS 8 – Définition du terme « significatif » dans les états financiers ;
- amendements aux références du cadre conceptuel pour les normes IFRS.

Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020

- Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ;
- Amendements à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 « Réformes des taux d'intérêt de référence » ;
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définitions du terme significatif » ;
- Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS ;
- Amendements à IFRS 16 « Allègements de loyers liés à la Covid-19 »

Normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices post-2020

L'IASB a également publié les textes suivants pour lesquels le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative :

- Amendements à IFRS 4 « Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 » ;
- IFRS 17 – Contrats d'assurance ;
- Amendements à IFRS 4, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 16 et IAS 39 « Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 2 » ;
- Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », référence au cadre conceptuel ;
- Améliorations annuelles du cycle 2018-2020 des normes IFRS ;
- Amendements à IAS 1 sur le classement des passifs en tant que passifs courants et non courants ;
- Amendements à IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2 « Informations à fournir sur les méthodes comptables » ;
- Amendements à IAS 8 « Définition des estimations comptables » ;
- Amendements à IAS 12 « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction » ;
- Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles : produit antérieur à l'utilisation prévue » ;
- Amendements à IAS 37 « Contrats déficitaires - coût d'exécution du contrat ».

4.2. Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

Les états financiers sont présentés en milliers d'Euros.

4.3. Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction du Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que sur celle de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le Groupe à revoir ses estimations.

Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis sur la base de paramètres financiers et de marchés disponibles à la date de clôture. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, la valeur est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent :

- la valorisation des Goodwill (Cf note 6.1.1),
- la valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (Cf note 6.1.2 et 6.2),
- L'application de la norme IFRS 16 – Locations (cf note 6.2)
- les stocks (Cf note 6.6),
- les actifs d'impôts différés (Cf note 6.8 et 6.11),
- le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (Cf note 6.10),
- la valorisation des engagements de retraite (Cf note 6.10).

Le Groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs à long terme (Écart d'acquisition, marques et engagement retraite notamment).

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

5. Périmètre de consolidation

5.1. Liste des sociétés consolidées

Les filiales

Les filiales sont consolidées à compter de leur date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce, jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Le contrôle est le pouvoir de diriger directement ou indirectement la politique financière et opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Cette situation s'accompagne généralement de la détention, directe ou indirecte, de plus de la moitié des droits de vote. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en compte dans l'appréciation du contrôle.

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes sont intégralement éliminés.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont constituées de toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans avoir le contrôle et, qui s'accompagne généralement de la détention de 20 à 50% des droits de vote.

Les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence.

La date de clôture de la société CAFINEO et HABITAT Luxembourg est fixée au 31 décembre de chaque année.

La date de clôture de la société URBASUN CARAIBES est fixée au 30 avril de chaque année.

La date de clôture de la société CAFOM INDIA est fixée au 31 mars de chaque année.

Ces sociétés sont intégrées selon la méthode de mise en équivalence et font l'objet de situations intermédiaires à la date de clôture du Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus dans une société associée ou contrôlée conjointement le coût d'acquisition de ces titres ajusté de la quote-part du Groupe dans les variations de l'actif net de la société depuis leur acquisition.

Sociétés	Méthode de consolidation	% contrôle		% Intérêt	
		30/09/2021	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2020
SA CAFOM	Société Mère				
France					
SA CAFOM.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS CAFOM DISTRIBUTION.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SA VENTE- UNIQUE.COM.....	IG	62,87	62,87	62,87	62,87
SAS DIRECT LOW COST.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SASU AMARENA.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL DISTRISERVICES (1).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL INTERCOM.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SA CAFINEO.....	MEE	49,00	49,00	49,00	49,00
SAS HABITAT France (5).....	IG	-	100,00	-	100,00
SAS HABITAT DESIGN INTERNATIONAL.....	IG	-	100,00	-	100,00
SAS HABITAT ON- LINE (5).....	IG	-	100,00	-	100,00
EUROPE					
SAS HABITAT MONACO (6).....	IG	-	100,00	-	100,00
SA CAFOM MARKETING ET SERVICES.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GMBH HABITAT (5).....	IG	-	100,00	-	100,00
SA HABITAT ESPAGNE (5).....	IG	-	100,00	-	100,00
HABITAT HOLDIN AS (5).....	IG	-	100,00	-	100,00
HABITAT INTERNATIONAL SA LUXEMBOURG.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
HABITAT DESIGN SWISS (5).....	IG	-	100,00	-	100,00
RESTE DU MONDE					
CAFOM SOURCING INDIA (1).....	MEE	49,00	49,00	49,00	49,00
CAFOM SOURCING HONG KONG (1).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
DLC HONG KONG (1).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CAFOM SOURCING SHENZEN (1).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
GUADELOUPE					
SAS GUADELOUPEENNE DE DISTRIBUTION.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS GOURBEYRE DISTRIBUTION.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS LA DOTHMARIENNE DE DISTRIBUTION.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS GUADELOUPE MOBILIER.....	IG	65,00	65,00	65,00	65,00
SARL CARAIBE SERVICE PLUS (2).....	IG	100,00	100,00	80,00	80,00
SAS MUSIQUE ET SON GUADELOUPE.....	IG	100,00	80,00	100,00	80,00
MARTINIQUE					
SAS COMADI.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS MUSIQUE ET SON.....	IG	94,00	94,00	94,00	94,00
SARL MARTINIQUE SERVICE PLUS.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL SOCAMO SERVICE PLUS (3).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL CAFOM CARAIBES.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS URBASUN CARAIBES.....	MEE	49,00	49,00	49,00	49,00
GUYANE					
SAS LA CAYENNAISE DE DISTRIBUTION.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL GUYANE MOBILIER.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SARL GUYANE SERVICE PLUS.....	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
SAS HABITAT GUYANE.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS MUSIQUE ET SON GUYANE.....	IG	80,00	80,00	80,00	80,00
REUNION					
SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION (1).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI TRIANGLE (4).....	IG	40,00	40,00	40,00	40,00
SARL RSP (4).....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
BRESIL					
SA COMMERCIAL EUROPEA DO BRASIL LTDA (1).....	IG	90,00	90,00	90,00	90,00
SAINT- MARTIN					
SAS DISTRIBUTION DES ILES DU NORD.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SAS SERVICES DES ILES DU NORD.....	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
NOUVELLE CALEDONIE					
SAS ESPACE IMPORT.....	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
SARL ESPACE SERVICE CLIENT (7).....	IG	100,00	100,00	51,00	51,00

(1) Sociétés filiales de la société CAFOM DISTRIBUTION

(2) Société filiale de la Société SARL GUYANE SERVICE PLUS

(3) Société filiale de la Société SAS COMADI

(4) Société filiale de la Société SAS LA BOURBONNAISE DE DISTRIBUTION

(5) Société filiale de la Société SAS HDI

(6) Société filiale de la Société SAS HFS

(7) Société filiale de la Société SAS ESPACE IMPORT

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre du Groupe CAFOM sont consolidées en intégration globale, à l'exception :

- des sociétés CAFINEO, URBASUN CARAIBES, CAFOM INDIA qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
- de la société dans laquelle le Groupe CAFOM n'exerce pas d'influence notable, à savoir la société INVERSIONES DELPHA qui est exclue du périmètre de consolidation.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre du Groupe CAFOM et consolidées selon la méthode de l'intégration globale clôturent leurs comptes au 30 septembre à l'exception de la SCI Triangle et de Habitat International SA Luxembourg qui clôturent au 31 décembre.

5.2. Variations de périmètre

Le périmètre de consolidation comprend 39 sociétés au 30 septembre 2021 contre 47 au 30 septembre 2020. Cette évolution est liée à la déconsolidation des 8 sociétés du périmètre Habitat.

6. Notes relatives au bilan et au compte de résultat

6.1. Immobilisations incorporelles :

✓ Evaluation des Goodwill (concerne uniquement le pôle CAFOM Outre-mer)

L'évaluation des Goodwill est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou des circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue ; en particulier, la valeur au bilan des Goodwill est comparée à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre le prix de vente net des frais susceptibles d'être encourus pour réaliser la vente et la valeur d'usage.

La valeur d'usage des actifs auxquels il est possible de rattacher des flux de trésorerie indépendants est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie :

- les flux de trésorerie sont issus de résultats prévisionnels à 5 ans élaborés par la direction du Groupe,
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital.

Le groupe Cafom a défini les UGT ou groupes d'UGT selon son activité de distribution outre-mer par territoire.

Afin de déterminer la valeur d'usage, les Goodwill ou les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent.

Sur l'exercice 2019/2020, les circonstances liées à la crise sanitaire, associé à une volonté de la direction de présenter de manière plus pertinente et plus économique les UGT, ont conduit le groupe à une réorganisation de celles-ci. Une Unité Génératrice de Trésorerie correspond à un regroupement de plusieurs entités juridiques ou de magasins au sein d'un même territoire (zone d'achalandage). Elles disposent désormais de leur propre organisation, d'une gestion autonome notamment compétente pour adapter le maillage de la zone et ainsi ouvrir/fermer des sites pour mieux répondre aux attentes de leur marché géographique.

Les tests de dépréciation sont effectués au niveau de l'UGT pour tous les actifs incorporels et corporels y compris goodwill. Ils sont réalisés en collaboration avec un cabinet indépendant selon une approche de valeur d'utilité.

Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie d'exploitation sur une période de 5 ans et d'une valeur terminale calculée par capitalisation du flux terminal à l'infini. Les prévisions existantes sont fondées sur l'expérience passée ainsi que sur les perspectives d'évolution du marché.

Le taux de marge opérationnel retenu en valeur terminale des UGT est le reflet de l'expérience passée sur ces UGT et qui apparait raisonnable par rapport aux prévisions dont dispose le Groupe à la date de clôture.

Le taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation conduit à la détermination d'une valeur recouvrable identique à celle qui aurait été obtenue en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie sans effet d'impôt.

La valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ces actifs immobilisés (y compris écart d'acquisition).

Une dépréciation est comptabilisée en résultat, le cas échéant, si la valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T, et est imputée en priorité à la perte de valeur de l'écart d'acquisition existant. Les pertes de valeur constatées sur les Goodwill sont non réversibles.

6.1.1. Goodwill :

En milliers d'euros	30/09/2021	30/09/2020
Valeur nette au début d'exercice	43 443	43 443
Acquisitions de l'exercice		
Variation de périmètre		
Activités destinées à être cédées		
Dépréciation		
Valeur nette à la fin d'exercice	43 443	43 443

Les regroupements d'entreprises, dans les cas où le Groupe obtient le contrôle d'une ou plusieurs autres activités, sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1er avril 2010 ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 mars 2010.

Les regroupements d'entreprises réalisés à compter du 1er avril 2010 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 révisée : la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charge.

L'écart d'acquisition représente tout excédent de la somme de la contrepartie transférée et le cas échéant de la valeur des « intérêts non contrôlés » sur la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise. En fonction de l'option retenue pour la valorisation de ces intérêts lors de la prise de contrôle, l'écart d'acquisition reconnu représente soit la seule quote-part acquise par le Groupe (écart d'acquisition partiel) soit la part du Groupe et la part des intérêts non contrôlés (écart d'acquisition complet).

Le goodwill est déterminé à la date de prise de contrôle de l'entité acquise et ne fait l'objet d'aucun ajustement ultérieur au-delà de la période d'évaluation ; l'acquisition ultérieure d'intérêts non contrôlés ne donne pas lieu à la comptabilisation d'un goodwill complémentaire. Les opérations d'acquisition et de cession d'intérêts non contrôlés sont comptabilisées directement dans les capitaux propres du Groupe.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés, le goodwill négatif est immédiatement reconnu en résultat dans les "autres produits et charges opérationnels". La comptabilisation d'un regroupement d'entreprises doit être achevée dans un délai de 12 mois après la date d'acquisition. Ce délai s'applique à l'évaluation des actifs et passifs identifiables, de la contrepartie transférée et des intérêts non contrôlés.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat de l'exercice.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

La répartition des Goodwill par UGT se répartit comme suit (pas d'autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie) :

En milliers d'euros		
UGT	30/09/2021	30/09/2020
Guadeloupe	9 092	9 092
Martinique	21 166	21 166
Guyane	4 805	4 805
Saint Martin	530	530
La Réunion	3 161	3 161
Métropole	4 276	4 276
Nouvelle Calédonie	413	413
TOTAL	43 443	43 443

6.1.2. Autres immobilisations incorporelles :

✓ Evaluation des Marques :

Seules les marques acquises sont inscrites à l'actif à la valeur déterminée lors de leur acquisition. Les marques sont comptabilisées séparément du goodwill lorsqu'elles remplissent les critères imposés par la norme IAS 38. Des critères de notoriété et de pérennité sont alors pris en compte pour apprécier la durée de vie de la marque.

Le Groupe a qualifié ses marques principales comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie. Elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur, et dans tous les cas, au minimum une fois par an.

En complément de la méthode de projection des flux de trésorerie futurs attendus, le Groupe applique la méthode des royalties : cette approche consiste à déterminer la valeur de la marque sur la base des revenus futurs des redevances perçues dans l'hypothèse où la marque serait exploitée sous forme de licence par un tiers.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises, contrôlées par le groupe et qui sont séparables ou résultent de droits légaux ou contractuels, sont comptabilisées séparément du goodwill. Ces immobilisations, au même titre que les immobilisations incorporelles acquises séparément, sont amorties sur leur durée d'utilité si celle-ci est définie et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable.

Les pertes de valeurs éventuellement constatées lors des tests de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « autres produits et charges opérationnels non courants » incluse dans le résultat opérationnel du groupe.

Lorsque leur valeur recouvrable, fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition, s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'entrée et sont essentiellement constituées de logiciels, de droits et de site internet. Conformément à la norme IAS 38, ceux-ci sont évalués à leur coût et amortis sur leur durée d'utilité qui n'excède pas 3 ans. Les bases de données client sont amorties sur 5 ans.

VALEUR BRUTE	Droit au bail	Fichiers clients Internet	Logiciel	Marque	TOTAL
Solde au 30/09/2019	1 387	3 846	5 601	0	10 834
Augmentation		225	564		789
Reclassement en droit d'utilisation	-1 387				-1 387
Variation de périmètre	0			6 106	6 106
Diminution			-44		-44
Solde au 30/09/2020	0	4 071	6 121	6 106	16 298
Augmentation		147	1 582		1 729
Reclassement en droit d'utilisation					0
Variation de périmètre					0
Diminution					0
Solde au 30/09/2021	0	4 218	7 703	6 106	18 027

VALEUR AMORTISSEMENT	Droit au bail	Fichiers clients Internet	Logiciel	Marque	TOTAL
Solde au 30/09/2019	0	3 366	4 635	0	8 001
Augmentation	0	345	241	121	707
Variation de périmètre				540	540
Diminution			0		0
Solde au 30/09/2020	0	3 711	4 876	661	9 248
Augmentation			951	121	1 072
Variation de périmètre					0
Diminution			0		0
Solde au 30/09/2021	0	3 711	5 827	782	10 320

VALEUR NETTE COMPTABLE	Droit au bail	Fichiers clients Internet	Logiciel	Marque	TOTAL
Solde au 30/09/2019	1 387	480	966	0	2 833
Augmentation	0	-120	323	-121	82
Variation de périmètre	0	0	0	5 566	5 566
Diminution	0	0	-44	0	-44
Solde au 30/09/2020	0	360	1 245	5 445	7 050
Augmentation	0	147	631	-121	657
Variation de périmètre	0	0	0	0	0
Diminution	0	0	0	0	0
Solde au 30/09/2021	0	507	1 876	5 324	7 707

6.2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles correspondent principalement aux installations générales, matériels, outillages, agencements, terrains, constructions et autres. Conformément à la norme IAS 16, elles sont évaluées au coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité estimée à l'acquisition et revue chaque année.

Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct et, l'actif remplacé est éliminé.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leurs durées d'utilité estimées, dont les principales sont les suivantes :

Rubriques de l'actif	Durée
Constructions	20 à 40 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Installations techniques, matériels et outillages	2 à 5 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans

Les valeurs résiduelles, si elles existent, sont revues chaque année.

La valeur nette comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur nette comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, comme par exemple une fermeture planifiée, des réductions d'effectifs ou une révision à la baisse des perspectives de marchés ou de performances opérationnelles. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Dans les cas où la valeur recouvrable de l'actif isolé ne peut être déterminée précisément, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT auquel l'actif appartient.

VALEUR BRUTE	Terrain	Construction	Installations techniques et matériels industriels	Autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Solde au 30/09/2019	10 878	26 735	10 835	45 815	5 759	100 021
Augmentation	45	455	2 863	4 436	-290	7 509
Variation de périmètre		1 280				1 280
Diminution	-1 062	-4 314	-4	-1 415		-6 795
Solde au 30/09/2020	9 861	24 156	13 694	48 836	5 469	102 016
Augmentation		2 704	894	15 305	-3 948	14 955
Variation de périmètre						0
Diminution		-4 651	-1 895	-7 995		-14 541
Solde au 30/09/2021	9 861	22 209	12 693	56 146	1 521	102 430

VALEUR AMORTISSEMENT	Terrain	Construction	Installations techniques et matériels industriels	Autres immobilisations	Immobilisations corporelles en cours	TOTAL
Solde au 30/09/2019	-	15 197	10 294	33 612	-	59 103
Augmentation		885	1 082	3 272		5 240
Variation de périmètre		395				395
Diminution		-1 856	-3	-874		-2 733
Solde au 30/09/2020	-	14 621	11 373	36 010	-	62 004
Augmentation		1 158	762	3 420		5 340
Variation de périmètre						0
Diminution		-2 669	-1 825	-7 439		-11 933
Solde au 30/09/2021	0	13 110	10 310	31 991	0	55 411

VALEUR NETTE COMPTABLE	Terrain	Construction	Installations techniques et matériels industriels	Autres immobilisations	Immobilisation en cours corporelles	TOTAL
Solde au 30/09/2019	10 878	11 538	541	12 203	5 759	40 919
Augmentation	45	-430	1 781	1 164	-290	2 269
Variation de périmètre	0	885	0	0	0	885
Diminution	-1 062	-2 458	-1	-541	0	-4 062
Solde au 30/09/2020	9 861	9 535	2 321	12 826	5 469	40 012
Augmentation	-	1 546	132	11 885	-3 948	9 615
Variation de périmètre	-	0	0	0	0	0
Diminution	-	-1 982	-70	-556	0	-2 608
Solde au 30/09/2021	9 861	9 099	2 383	24 155	1 521	47 019

Traitement des contrats de location selon la norme IFRS 16

Depuis le 1er octobre 2019, le Groupe applique la norme IFRS 16 – Contrats de location.

La norme IFRS 16 institue la comptabilisation d'un droit d'utilisation et d'une dette locative à la mise en place de chaque contrat de location, à l'exception possible des contrats de location à court terme (d'une durée inférieure ou égale à 12 mois) et des contrats de location d'actifs de faible valeur. Ainsi, une dette de location est comptabilisée au bilan dès l'origine du contrat pour la valeur actualisée des paiements futurs. Ces contrats sont enregistrés en « dettes locatives à long terme » et « dettes locatives à court terme » au passif avec inscription à l'actif en « droits d'utilisation relatifs aux contrats de location ». Ils sont amortis sur la durée de location retenue qui correspond en général à la durée exécutoire du contrat, sauf si celle-ci a été réestimée en fonction d'une approche économique permettant de déterminer la durée d'utilisation raisonnablement certaine.

La durée exécutoire de chaque contrat de location correspond à la période maximale du contrat et cesse lorsque le Groupe en tant que preneur et le bailleur ont chacun le droit de terminer le contrat sans autorisation de l'autre partie et sans s'exposer à une pénalité plus que négligeable. Au sein de cette durée exécutoire, la durée de location retenue est estimée en fonction de la période non résiliable et du caractère raisonnablement certain de l'exercice (ou non) des options de renouvellement et de résiliation.

Elle correspond :

* à la durée pendant laquelle le contrat est non résiliable par le bailleur ainsi qu'à l'ensemble des renouvellements possibles prévus au contrat à la main exclusive du preneur. Au sein de cette durée exécutoire, la durée de location retenue peut être limitée par la prise en compte, ou non, des options de sortie anticipée des contrats de location en fonction de critères économiques relatifs aux actifs loués afin de déterminer la durée raisonnablement certaine de location pour chaque contrat. Les critères économiques retenus pour l'appréciation de l'exercice des renouvellements et des options de sortie anticipée des baux par type d'actifs prennent en compte la qualité des emplacements (premium ou standard), le caractère stratégique du magasin, ainsi que sa rentabilité. D'une façon générale, les critères d'appréciation sont basés sur la qualité de l'actif et les spécificités du marché et des contrats ;

* conformément à l'approche économique préconisée par l'IFRS IC (décision du 16 décembre 2019), cette durée est estimée en fonction de critères économiques parmi lesquels la qualité de l'emplacement, la performance, l'intérêt commercial et en cohérence avec les durées d'amortissement des immobilisations non transférables

Décision de l'IFRS IC relative à la norme IFRS 16

– Contrats de location

Le 16 décembre 2019, l'IFRS IC a publié une décision définitive concernant la détermination de la durée des contrats de location et clarifie notamment la détermination de la période exécutoire et la cohérence entre la durée retenue dans l'évaluation de la dette de location et de la durée d'utilité des agencements indissociables du bien loué. La décision de l'IFRS IC est venue préciser la notion de pénalité à retenir pour déterminer la période exécutoire du contrat au sens de la norme IFRS 16. L'IFRS IC a confirmé qu'un contrat de location reste exécutoire aussi longtemps que le preneur ou le bailleur subit une pénalité plus que négligeable en cas d'arrêt du contrat en se fondant sur une conception large de la notion de pénalité sans se limiter aux seules pénalités contractuelles ou monétaires. En ce sens les contrats en tacite prolongation et les contrats à échéances proches sont impactés.

Selon l'IFRS IC,

* la durée de location doit refléter la période raisonnablement certaine durant laquelle l'actif loué sera utilisé. Le caractère exécutoire du contrat doit donc être apprécié d'un point de vue économique et non d'un seul point de vue juridique ;

* la durée retenue dans l'évaluation de la dette de location et la durée d'utilité des agencements indissociables du bien loué doivent être cohérentes.

Les travaux de révision des durées de location initialement retenues pour tenir compte de cette décision de l'IFRS IC ont été menés dans le courant du second semestre 2020, et ont entraîné une réévaluation de la dette locative de manière rétrospective au 1er octobre 2019, en contrepartie du droit d'utilisation. Cette réévaluation s'est élevée à 86.097 milliers d'euros au 30 septembre 2020, principalement liée à :

* la prolongation des contrats en tacite reconduction pour une durée de trois ans au lieu d'une année précédemment ;

* la prolongation, au cas par cas, des contrats en cours (par exemple les baux 3/6/9 en France) selon des critères de performance des points de vente et la qualité de leurs emplacements.

L'application de cette décision résulte d'un changement de méthode comptable et a conduit à la revalorisation de la dette locative au 1er octobre 2019.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel et les charges d'intérêts dans le résultat financier.

Les principes et méthodes comptables de la norme IFRS 16 sur les états financiers consolidés du Groupe sont décrits ci-après.

Définition du contrat de location

Selon la norme IFRS 16, est considéré comme contrat de location tout contrat pour lequel le preneur peut contrôler l'utilisation d'un actif identifié en échange d'une contrepartie pendant une période donnée.

Le Groupe applique la définition du contrat de location et les directives associées énoncées dans la norme IFRS 16 à tous les contrats de location conclus ou modifiés à compter du 1er janvier 2019 et aux contrats de location qui étaient définis comme des contrats de location sous la norme IAS 17. Afin de préparer la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a mené un projet de recensement des contrats de location. Il en découle que la définition d'un contrat de location selon la norme IFRS 16 n'a pas eu d'impact significatif sur le périmètre des contrats répondant à la définition précédente d'un contrat de location.

Impact sur la comptabilité du Groupe en tant que preneur

La norme IFRS 16 modifie la manière dont le Groupe traitait les contrats de location simple selon la norme IAS 17, et qui étaient précédemment considérés comme des engagements hors bilan.

En appliquant la norme IFRS 16 pour tous les contrats de location (à l'exception de ceux mentionnés dans les exemptions ci-après), le Groupe :

* comptabilise à l'origine une dette locative et un droit d'utilisation, en fonction de la valeur actualisée des loyers futurs ;

* comptabilise au compte de résultat de l'amortissement sur le droit d'utilisation et des intérêts sur la dette locative ;

* décompose les flux de trésorerie décaissés entre le remboursement du principal (présenté dans les activités de financement sur la ligne « Remboursement des dettes locatives ») et les intérêts (présentés dans les activités de financement sur la ligne « Intérêts payés sur dettes locatives ») dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Exemptions et allègements

Pour les contrats de location de courte durée (inférieure ou égale à douze mois) et les contrats de location d'actifs de faible valeur, le Groupe a choisi de retenir l'exemption permise par la norme et de comptabiliser une charge de location. Cette charge est présentée dans les « Autres produits et charges opérationnels courants » dans le compte de résultat consolidé. Le Groupe a choisi comme allègement pratique de ne pas appliquer la norme IFRS 16 aux contrats de location qui étaient déjà définis comme des contrats de location financement sous la norme IAS 17, pour les contrats conclus ou modifiés avant le 1er octobre 2019. La dette de location financement est reclassée dans la dette locative et l'actif de location financement dans le droit d'utilisation.

Détail des droits d'utilisations :

En milliers d'euros	Valeur brute au 30/09/2020	Augmentation	Variation de périmètre	Diminution	Valeur brute au 30/09/2021
Total des droits d'utilisations Brut	101 585	43 624		0	145 209

En milliers d'euros	Amortissement au 30/09/2020	Augmentation	Variation de périmètre	Diminution	Amortissement au 30/09/2021
Total des droits d'utilisations Amortissement	15 488	15 733	0	0	31 220

Total des droits d'utilisations Net	86 097	27 891		0	113 989
-------------------------------------	--------	--------	--	---	---------

Détail des immobilisations financées en crédit-bail :

En milliers d'euros	Valeur brute au 30/09/2021	Amortissement au 30/09/2021	Valeur nette au 30/09/2021	Valeur nette au 30/09/2020
Ensemble immobilier	19 280	6 949	12 331	12 735
Autres immobilisations (informatique, transports)	3 224	912	2 313	956
Total des immobilisations financées en crédit-bail	22 504	7 861	14 644	13 691

6.3. Test de dépréciation des actifs non financiers :

6.3.1. Hypothèses retenues pour les tests de dépréciation :

Les taux de croissance perpétuelle et d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie attendus dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Groupe sont les suivants :

	Actualisation		Croissance perpétuelle	
	sept-21	sept-20	sept-21	sept-20
Taux utilisé pour les tests sur les goodwill (UGT CAFOM Outre-mer)	7,45%	7,13%	1,50%	1,50%

Le taux d'actualisation utilisé dans la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs est le coût moyen pondéré du capital (ou *Wacc*) du groupe CAFOM.

Il est calculé sur la base du coût des fonds propres, du coût de la dette après IS et du ratio d'endettement cible.

Il a été retenu un ratio d'endettement cible (valeur de la dette / valeur des fonds propres + valeur de la dette) de 15% qui est cohérent avec celui observé dans les groupes de distribution spécialisée.

CMPC			
COUT FONDS PROPRES		COUT MOYEN PONDERE DU CAPITAL	
Taux sans risque retenu	-0,05%	Coût des fonds propres	8,53%
Béta endetté (médiane 1 an)	1,24	Parts des Fonds Propres retenu	85%
Béta désendetté (béta endetté / (1+(1-IS)*D/E)	0,92	Part de la dette	15%
Prime de risque (Rm) retenu	6,10%	Coût de la dette	1,59%
Prime de risque spécifique	1,00%	Coût de la dette après IS	1,35%
Coût des Fonds Propres (Rm*béta endetté+ P risque spécifique)	8,53%	COUT MOYEN PONDERE DU CAPITAL	7,45%
Taux imposition CAFOM	15%		

- Sensibilité aux hypothèses clés des goodwill :

Le Groupe réalise deux tests de sensibilité :

- o L'un cumulant une variation du taux de croissance perpétuel de +/- 1 % et une variation du taux d'actualisation de +/- 1 pt.
- o L'autre cumulant une variation de la marge du résultat d'exploitation par rapport au Chiffre d'affaires (Taux de marge sur résultat d'exploitation) de +/- 1 pt et une variation du taux d'actualisation de +/- 1 pt.

Une variation de +1 point du WACC et/ou une variation de -1% du taux de croissance à l'infini seraient sans conséquence sur une éventuelle provision pour dépréciation des écarts d'acquisition des différentes UGT.

Une variation de +1 point du WACC et/ou une variation de - 1 point de la marge de résultat d'exploitation seraient sans conséquence sur une éventuelle provision pour dépréciation des écarts d'acquisition des différentes UGT

6.3.2. Test de dépréciation des actifs non financiers :

Pour l'ensemble des UGT du pôle CAFOM Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint Martin, La Réunion, Métropole, Nouvelle Calédonie), la valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée sur la base de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques liés à l'UGT.

Les projections de flux de trésorerie futurs attendus ont été établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme sur un horizon de 5 ans. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

6.4. Titres mis en équivalence :

Les principaux éléments des sociétés mises en équivalence sont les suivants :

Actifs non courants des titres mis en équivalence

En milliers d'euros	% détention	Titres mis en équivalence 30/09/2020	Distribution de dividende	Acquisition de l'exercice	Impact Résultat	Titres mis en équivalence 30/09/2021	Date de clôture
SA CAFINEO	49,00%	9 731	-2 127		2 151	9 755	31/12/2020
CAFOM SOURCING INDIA	49,00%	29				29	31/03/2021
Total		9 760	-2 127	0	2 151	9 784	

Provision pour risques des titres mis en équivalence

En milliers d'euros	% détention	Provision risques et charges 30/09/2020	Distribution de dividende	Acquisition de l'exercice	Impact Résultat	Provision risques et charges 30/09/2021	Date de clôture
SAS URBASUN CARAIBES	49,00%	903			69	834	30/04/2021
Total		903	0	0	69	834	

Impact Total des sociétés mis en équivalence			-2 127	0	2 220		
---	--	--	---------------	----------	--------------	--	--

La valeur des titres mis en équivalence correspond :

	SA CAFINEO	CAFOM Sourcing India	SAS Urbasun Caraibes
Capitaux propres	19 909	65	-1 702
% de détention par CAFOM SA	49,00%	49,00%	49,00%
Capitaux propres part du Groupe CAFOM	9 755	29	-834
Titres mis en équivalence	9 755	29	-834

- à la quote-part de la situation nette de la société CAFINEO, société d'organisme de crédit à la consommation. Au 30 septembre 2021, l'encours moyen réalisé est de 156 645 K€ et le Produit Net Bancaire de la société SA CAFINEO ressort à 4 477 K€ sur 9 mois.

- à la quote-part de la situation nette de la société URBASUN CARAIBES, SAS au capital de 40 000 €, société d'exploitation et/ou d'installations de centrales d'électricité d'énergie renouvelable. Au 30 avril 2021, le résultat net de la société ressort à 140 K€.

- à la quote-part de la situation nette de la société CAFOM SOURCING INDIA,

6.5. Autres actifs financiers non courants :

Les actifs financiers sont analysés et classés en trois catégories :

- Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat comprenant :

- o les actifs financiers détenus à des fins de transaction : un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu. Le Groupe n'a aucun actif classé dans cette catégorie.

- o et ceux évalués sur option à la juste valeur : le groupe n'a aucun actif classé dans cette catégorie.

- o et les dérivés négociés à des fins économiques de couverture mais non documentés en relation de couverture.

- Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance : ce sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que l'entreprise a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance. Le Groupe n'a aucun actif classé dans cette catégorie.

- Actifs financiers disponibles à la vente : ce sont des instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou des actifs rattachés à aucune autre catégorie. Cette catégorie comprend les titres de participation des sociétés non consolidées évalués à la juste valeur par les capitaux propres.

Les actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des frais de transaction pour tous les actifs financiers non comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du résultat. Les actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat. Ils sont ultérieurement réévalués à leur juste valeur à chaque clôture. Les prêts et créances sont comptabilisés ultérieurement à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'évaluation initiale des créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé. Lorsqu'elles comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces créances sont comptabilisées à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée en cas de risque de non-recouvrement, elle est appréciée au cas par cas et selon l'antériorité des actifs financiers.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à la perception de flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés et que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à leur propriété. Pour les créances commerciales, la cession avec recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur (sous forme de dépôt réservé ou de recours direct) ne permet pas la décomptabilisation des créances cédées.

Les gains et pertes résultant des variations de la juste valeur des actifs financiers en contrepartie du résultat sont présentés au compte de résultat de la période durant laquelle ils surviennent.

Les justes valeurs des actifs cotés sont basées sur le cours acheteur actuel. En l'absence d'un marché actif pour un actif financier et pour les titres non cotés, le Groupe détermine la juste valeur en recourant à des techniques de valorisation. Parmi celles-ci, le Groupe se réfère à des transactions de gré à gré, à d'autres instruments présentant des caractéristiques similaires ou à l'analyse des flux de trésorerie actualisés et ce, en utilisant autant de données de marché que possible et en s'appuyant aussi peu que possible sur des paramètres internes.

Les niveaux de juste valeur des instruments financiers ont été déterminés comme suit :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché.

Au 30 septembre 2021, aucun actif significatif n'a été classé en niveau 1.

- Niveau 2 : modèle interne avec paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne. Ces techniques font appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la majorité des instruments financiers dérivés négociés sur des marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

- Niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables. La juste valeur pour les valeurs comptables retenues est une estimation raisonnable de leur valeur de marché.

Au 30 septembre 2021, aucun actif n'a été classé en niveau 3.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires. Tous les emprunts ou dettes portant intérêts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courant, sauf lorsque le groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

Conformément à IFRS 9, les titres de participation détenus dans des sociétés non consolidées sont évalués à leur juste valeur.

Conformément à IAS 17, les dépôts et cautionnements sont des sommes versées aux bailleurs en garantie des loyers et sont comptabilisés à leur coût historique. La valeur de ces actifs est ajustée régulièrement lors de la révision des loyers.

VALEUR BRUTE	Titres de participations	Autres titres immobilisés	Prêts / Prêts obligataires	Créances à plus d'un an	Dépôts et cautionnement	TOTAL
Solde au 30/09/2019	469	544	1 457		7 751	10 222
Augmentation		1	44		882	927
Variation de périmètre						-
Diminution					- 2 638	- 2 638
Solde au 30/09/2020	469	545	1 501		5 995	8 511
Augmentation			41		690	731
Variation de périmètre			- 1 241	2 750	1 241	2 750
Apport			3 000			3 000
Diminution					- 742	- 742
Solde au 30/09/2021	469	545	3 301	2 750	7 185	14 250

VALEUR AMORTISSEMENT	Titres de participations	Autres titres immobilisés	Prêts / Prêts obligataires	Créances à plus d'un an	Dépôts et cautionnement	TOTAL
Solde au 30/09/2019	467	-	-		51	518
Augmentation		127				127
Variation de périmètre						-
Diminution						-
Solde au 30/09/2020	467	127	-	-	51	645
Augmentation						-
Résultat de déconsolidation				1 555		1 555
Apport						-
Diminution						-
Solde au 30/09/2021	467	127	-	1 555	51	2 200

VALEUR NETTE COMPTABLE	Titres de participations	Autres titres immobilisés	Prêts / Prêts obligataires	Créances à plus d'un an	Dépôts et cautionnement	TOTAL
Solde au 30/09/2019	2	544	1 457		7 700	9 704
Augmentation	-	- 126	44		882	800
Variation de périmètre	-	-	-		-	-
Diminution	-	-	-		- 2 638	- 2 638
Solde au 30/09/2020	2	418	1 501	-	5 944	7 866
Augmentation	0	0	41	0	690	731
Résultat de déconsolidation	0	0	-1 241	1 195	1 241	1 195
Apport	0	0	3 000	0	0	3 000
Diminution	0	0	0	0	-742	-742
Solde au 30/09/2021	2	418	3 301	1 195	7 134	12 050

6.6. Stocks :

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût d'acquisition est augmenté des frais d'approche (frais de transport, droits de douane et divers évalués de manière statistique...). Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales sous déduction des frais de commercialisation. Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode du premier entré-premier sorti.

Une dépréciation est constatée en fonction des perspectives de vente, des évolutions technologiques et plus généralement du risque lié à l'obsolescence ainsi que du taux de rotation des stocks.

Une dépréciation est aussi constatée lorsque la valeur de réalisation des stocks en fin d'exercice est inférieure à leur valeur d'inventaire. Il en est de même lorsque les stocks présentent des risques de non écoulement à des conditions normales.

Les stocks se résument comme suit :

En milliers d'euros	Valeur Brute	Actifs détenus en vue de la vente	Provision	Valeur nette
30/09/2019	114 703	-28 474	-4 433	81 796
30/09/2020	98 144	-19 004	-3 620	75 520
30/09/2021	104 710	0	-2 860	101 851

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Dotation	Actifs détenus en vue de la vente	Reprise	Solde à la clôture
Provision stock 30 09 2019	4 798	3 339	- 1 622	- 2 082	4 433
Provision stock 30 09 2020	4 433	1 341	-	- 2 154	3 620

Provision stock 30 09 2021	3 620	1 444	-	-	2 204	2 860
----------------------------	-------	-------	---	---	-------	-------

6.7. Créances :

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur coût historique sous déduction des provisions pour dépréciation, le cas échéant. Celles-ci sont comptabilisées au compte de résultat. Elles sont constituées dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance. Cette analyse est menée individuellement dans chaque entité.

L'application de la norme IFRS 9 n'a pas d'impact significatif sur les traitements des dépréciations des créances.

Les créances des filiales disposant d'une composante financière sont négligeables au niveau du Groupe.

En milliers d'euros	Valeur brute au 30/09/21	Provisions au 30/09/2021	Valeur nette au 30/09/2021	Valeur nette au 30/09/20
Clients et comptes rattachés	28 148	9 338	18 810	21 118
Avances versées sur commandes	1 105		1 105	817
Créances sociales et fiscales	5 000		5 000	5 018
Autres créances	13 627	6 233	7 394	7 823
Charges constatées d'avance	636		636	2 035
Total des autres créances	20 368	6 233	14 135	15 693
Créances d'exploitation	48 515	15 571	32 945	36 812

Compte tenu de l'activité du Groupe et des modalités de règlement des clients, les créances détenues sur des tiers échues et non dénouées postérieurement à la clôture sont à moins d'un an.

Les variations de provision pour créances se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprise	Solde à la clôture
Provision créances clients	10 914	3 362	-4 938	9 338
Provision autres créances	6 233	0	0	6 233
Total des provisions pour créances	17 147	3 362	-4 938	15 571

6.8. Impôts différés actif :

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur base comptable dans les états financiers consolidés.

Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôt.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable dans les 5 années à venir sur la base des budgets établis à la fin du 1er trimestre de l'exercice suivant.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et font l'objet d'une compensation lorsqu'ils concernent une même entité fiscale et un même taux.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date de chaque clôture et dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé pour chaque réglementation fiscale. Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

Les impôts différés passif sont présentés en note 6.11.

La décomposition des impôts différés par nature est la suivante :

En milliers d'euros	30/09/2020	IFRS 5	Variation p&l	Variation OCI	30/09/2021
Déficit activé	11 804	4 450	-1 218		15 036
IFRS 15	4 902		663	0	5 565
IFRS 16	264		148		411
Marge interne	1 208		348		1 556
Engagement retraite	1 023		86	-100	1 008
Différence temporaires			263		263
Autres	451		302	0	753
Total des impôts différés actifs	19 651	4 450	593	-100	24 593

L'évolution des pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés et pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan s'analyse comme suit :

En milliers d'euro	En base
Au 30 septembre 2019	19 504
Déficits créés au cours de l'exercice	4 214
Au 30 septembre 2020	23 719
Déficits imputés au cours de l'exercice	15 636
Au 30 septembre 2021	8 083

6.9. Capitaux propres :

6.9.1. Capital :

En euros	30/09/2020	Augmentation	Diminution	30/09/2021
Nb d'actions	9 394 662	-		9 394 662
Valeur nominale	5,10	-		5,10
Capital social	47 912 776	-	-	47 912 776

6.9.2. Dividendes :

Le Groupe n'a pas procédé à une distribution de dividende au titre des résultats de l'exercice précédent de la société CAFOM SA.

Le Groupe a procédé à une distribution de dividende aux minoritaires de ses filiales pour un montant de 2 514 K€.

6.9.3. Actions propres :

Depuis le 1^{er} avril 2004, date de première application d'IAS 32, les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession sont imputés dans les capitaux propres et ne sont pas inclus dans le résultat de l'exercice.

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales, le Groupe a procédé à des rachats de ses propres titres. La part du capital social auto-détenu a évolué de la façon suivante :

	Au titre du contrat de liquidité	Actions destinées à l'attribution d'action gratuite	TOTAL
Détention 30 09 2019	10 128		10 128
Variation nette	- 24	133 166	133 142
Détention 30 09 2020	10 104	133 166	143 270
Variation nette	- 5 191	38 098	43 289
Détention 30 09 2021	4 913	95 068	99 981

Le coût d'acquisition des titres achetés comme le produit de la cession des titres ont été imputés respectivement en diminution de la situation nette pour un montant global de 1 931 K€ et de 380 K€ sur la période.

6.9.4. Paiements fondés sur des actions :

Des plans de souscription d'actions sont attribués par le Groupe et dénoués en actions. Conformément à la norme IFRS2 – paiements fondés sur des actions, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des services rendus par les détenteurs d'options, est évaluée de façon définitive à la date d'attribution.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des options ainsi déterminée est amortie proportionnellement à l'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charges de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Lors de l'exercice de l'option, le prix d'exercice reçu est enregistré en trésorerie par contrepartie des capitaux propres.

Conformément à « IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions », les options ont été évaluées à leur date d'octroi. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Au 30 septembre 2021, une délégation d'attribution gratuite est en cours pour 88 500 actions CAFOM et 310 935 actions Vente unique.

Le montant de la charge enregistrée au compte de résultat au titre des rémunérations sur base d'action est de 1 110 K€.

Les plans d'attribution d'actions gratuites des actions CAFOM SA se résument comme suit :

Date d'ouverture du plan	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Période d'acquisition + Période de conservation	Attributions définitives au 30/09/2021	Attributions provisoires au 30/09/2021
31 janvier 2017	15 050	3 ans + 1 an	14 300	
29 juin 2018	20 600	2.5 ans + 1 an	19 500	
26 juin 2019	28 700	2.5 ans + 1 an		28 700
19 novembre 2020	37 900	2 ans + 1 an		37 900
23 septembre 2021	21 900	2 ans		21 900
TOTAL			33 800	88 500

Les plans d'attribution d'actions gratuites des actions Vente Unique se résument comme suit :

Date d'ouverture du plan	Nombre total d'actions attribuées gratuitement	Période d'acquisition + Période de conservation	Attributions définitives au 30/09/2021	Attributions provisoires au 30/09/2021
21 février 2018	113 442	2 ans + 2 ans	111 400	
14 janvier 2019	120 177	2 ans + 2 ans	114 578	
29 janvier 2020	166 780	2 ans + 2 ans	0	166 780
07 janvier 2021	131 655	2 ans + 2 ans		131 655
29 juin 2021	12 500	2 ans + 2 ans		12 500
TOTAL				310 935

6.10. Provisions courantes et non courantes :

Conformément à la norme IAS 37, une provision est constituée dès lors qu'une obligation à l'égard d'un tiers provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente. La provision est maintenue tant que l'échéance et le montant de la sortie ne sont pas fixés avec précision. Le montant de la provision est la meilleure estimation possible de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

En matière de litiges salariaux, les provisions correspondent à la valeur estimée de la charge probable que les entreprises concernées auront à décaisser pour des litiges faisant l'objet de procédures judiciaires. En matière de litiges commerciaux, les provisions correspondent aux coûts estimés de ces litiges pour lesquels les sociétés concernées ne peuvent pas espérer la moindre contrepartie.

Les provisions pour risques entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité et la part à moins d'un an et ou les autres provisions pour risques sont classées en passif courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants.

En milliers d'euros	Provisions non courantes	Provisions courantes	Provisions totales
Provisions au 30 septembre 2019	3 376	1 190	4 567
Dotations	234	80	314
Provisions utilisées			0
Résultat mis en équivalence		-40	-40
Variation de périmètre			0
Engagement actuariel	-136		-136
Provisions au 30 septembre 2020	3 474	1 231	4 705
Dotations	294	355	649
Provisions utilisées		-26	-26
Résultat mis en équivalence		-69	-69
Variation de périmètre	64	-64	0
Engagement actuariel	-347		-347
Dotations rattachées aux activités cédées		4 642	4 642
Provisions au 30 septembre 2021	3 486	6 068	9 554

Les avantages du personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les obligations du Groupe CAFOM en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités de départ à la retraite, sont celles qui sont imposées par les textes légaux applicables dans les pays dans lesquels le Groupe est installé. La couverture des obligations en matière de pensions et compléments de retraite est complètement assurée par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure ; l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Il s'agit notamment des régimes de retraites publics français.

Les indemnités de départ à la retraite sont versées aux salariés au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

Ces indemnités relèvent du régime des prestations définies. De ce fait, la méthode utilisée pour évaluer le montant de l'engagement du Groupe au regard des indemnités de fin de carrière est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Elle représente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

	30/09/2021	30/09/2020
Taux d'actualisation :	0,88%	0,59%
Taux de mortalité :	Table INSEE 2021	Table INSEE 2017
Age de départ moyen à la retraite :	67 ans	67 ans

Le montant comptabilisé au passif au titre des prestations définies apparaît au passif sous la rubrique « Provisions non courantes ».

Le taux d'actualisation a été déterminé à partir d'un panel d'indices au 30 septembre 2021 (incluant notamment ceux proposés par Reuters - maturité 11 ans et Ibbotson - maturité 10 ans).

La charge nette comptabilisée sur l'exercice au titre des engagements envers le personnel intègre :

- Dans le compte de résultat
 - Le coût des services rendus correspondant à l'acquisition de droits supplémentaires ;
 - La charge d'intérêt nette, correspondant à la charge d'intérêt sur les engagements nets des produits des actifs de couverture, désormais évalués à partir du taux d'actualisation des engagements ;
 - Le coût des services passés, incluant la charge ou le produit lié aux modifications / liquidations des régimes ou à la mise en place de nouveaux régimes ;
 - Les écarts actuariels relatifs aux avantages à long terme.
- Dans l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
 - Les écarts actuariels relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ;
 - L'effet de la limitation au plafonnement de l'actif dans les cas où il trouverait à s'appliquer.

En juin dernier, l'IAS Board a validé la présentation présentée par l'IFRIC sur l'interprétation de la méthodologie de projection de la provision des engagements sociaux. L'IFRIC propose, par une troisième méthode, de ne constituer une provision pour les salariés qu'à partir d'un certain nombre d'années de service, et de faire évoluer la provision de manière linéaire, jusqu'à la date de départ à la retraite du salarié.

Cette méthode sera appliquée rétrospectivement au 1^{er} octobre 2021 sans avoir d'impact significatif sur les comptes selon nos premières estimations.

La décomposition des provisions courantes et non courantes se résume comme suit :

En milliers d'euros	Ouverture	Dotation	Engagement actuariel	Dotations rattachées aux activités cédées	Reclassement	Reprise	Clôture
Provision pour litige	302	355			-64	0	593
Provision titres mis en équivalence	902					-69	834
Provision pour charge	26			4 642		-26	4 642
Provision courante	1 231	355	0	4 642	-64	-95	6 069
Provision indemnité départ à la retraite	3 474	294	-347	0	64		3 486
Autres provisions	0						0
Provision non courante	3 474	294	-347	0	64	0	3 486

La variation des provisions pour retraite et avantages assimilés se détaille comme suit :

Analyse de la dette actuarielle	En milliers d'euros
Dette actuarielle en début de période	3 474
Coût normal	
Intérêts sur la dette actuarielle	21
Amortissement du coût des services passés	274
Pertes et gains actuariels	- 283
Dette actuarielle en fin de période	3 486

6.11. Impôts différés Passif

Les impôts différés passif comptabilisés suite à la valorisation des actifs corporels et incorporels détenus par Habitat et cela, dans le cadre de l'allocation définitive des prix d'achat tel que prévu par IFRS 3, ont été reclassés en passifs destinés à être cédés.

En milliers d'euros	Valeur actif brut	Ouverture	Passifs liés aux activités cédées	Variation	Clôture
Réévaluation du droit au bail	4 280	1 238			1 238
Réévaluation immobilière	11 496	3 942		- 617	3 325
Compensation IDA / IDP		-	-		-
Amortissement dérogatoire	972	318		- 36	282
Marque	4 200	1 215			1 215
Impôts différé Passif	20 948	6 712	-	- 653	6 059

L'impact des impôts différés sur le résultat consolidé se résume comme suit :

En milliers d'euros	Solde à l'ouverture	Variation P&L	Passifs liés aux activités cédées	Variation capitaux propres	Solde à la clôture
Impôt différé actif (IDA)	19 651	593	4 450	-100	24 593
Impôt différé passif (IDP)	6 712	-653	0		6 059
Solde net	12 939	1 246	4 450	-100	18 534

6.12. Dettes financières :

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière classique et une composante « capitaux propres ». Il s'agit d'obligations convertibles en actions. Les emprunts convertibles sont considérés au regard de la norme IAS 32 comme des instruments composés dans la mesure où l'option de conversion prévoit le remboursement de l'instrument contre un nombre fixe d'instruments de capitaux propres et se décomposent en plusieurs éléments :

- un passif financier (correspondant à l'engagement contractuel de remettre de la trésorerie), constituant la composante obligataire ;
- l'option de conversion en nombre fixe d'actions ordinaires, offerte au souscripteur, assimilable à une vente d'options d'achat (Call) par l'émetteur, qui constitue un instrument de capitaux propres ;
- le cas échéant, un ou plusieurs dérivés incorporés.

Les principes comptables applicables à chacune de ces composantes, à la date d'émission et aux arrêts ultérieurs, sont :

- composante dette : le montant inscrit en dette à l'origine correspond à la valeur actuelle des flux futurs de paiements d'intérêts et de capital au taux pratiqué sur le marché pour une obligation semblable sans option de conversion.
- composante capitaux propres : la valeur de l'option de conversion est déterminée par déduction entre le montant de l'émission moins la valeur comptable de la composante dette et la valeur éventuelle des dérivés incorporés. L'option de conversion reste inscrite dans les capitaux propres pour sa valeur initiale. Les variations de valeur de l'option de conversion ne sont pas enregistrées ;
- les frais de transaction sont répartis au prorata sur chacune des composantes.

6.12.1. Echancier des dettes financières :

La notion d'endettement financier net utilisé par le Groupe correspond à l'endettement financier brut diminué de la trésorerie nette. Il intègre les agrégats suivants :

- + Trésorerie et équivalents de trésorerie
- Dettes financières (courantes et non courantes)
- Autres passifs financiers courants

La dette financière se détaille comme suit :

En milliers d'euros	Échéances					Endettement au 30/09/2020
	Endettement au 30/09/2021	Moins d'1 an (part courante)	Plus d'1 an (part non courante)	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Dettes crédit-bail	11 607	1 292	10 315	10 315	0	11 103
Dettes financières	45 513	6 047	39 466	38 396	1 070	45 275
Dettes financières auprès d'établissements bancaires et autres organismes	57 120	7 339	49 781	48 711	1 070	56 377
Dettes diverses (intérêts courus / prêt interentreprise)	34		34	34	0	3 806
Total des dettes financières avant IFRS 16	57 155	7 339	49 816	48 746	1 070	60 183
Autres passifs financiers courants (Découvert bancaire et effets escomptés)	26 136	26 136	0			12 354
Total des dettes financières avant IFRS 16	83 290	33 475	49 816	48 746	1 070	72 537
Dettes locatives IFRS 16	105 440	15 699	89 741	67 167	22 574	81 341
Total des dettes financières après IFRS 16	188 730	49 174	139 557	115 913	23 644	153 878

Tous les emprunts ou dettes portant intérêts ont été initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La décomposition de la trésorerie nette peut se résumer comme suit :

Données en K€	30/09/2021	30/09/2020	Variation
Trésorerie et équivalent de trésorerie	26 803	34 959	-8 156
Découverts bancaire	-25 117	-11 633	-13 484
Escompte	-1 019	-721	-298
Trésorerie nette	667	22 605	-21 938

L'endettement financier net du Groupe se décompose comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2021	30/09/2020
Dettes financières brutes	83 289	72 537
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-26 803	-34 959
ENDETTEMENT FINANCIER NET HORS IFRS 16	56 486	37 578
Dettes locatives	105 441	81 341
ENDETTEMENT FINANCIER NET AVEC IFRS 16	161 928	118 919

6.12.2. Nature des dettes financières :

En milliers d'euros	Emprunts à taux fixe	Emprunts à taux variable	Total 30/09/2021	Total 30/09/2020
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 916	9 151	16 068	16 009
Prêts garantis par l'Etat (PGE)	28 838		28 838	28 300
Emprunts auprès des organismes publics	600		600	1 000
Emprunts liés au crédit-bail	11 607		11 607	11 068
Total	45 961	9 151	57 112	56 377

Une variation des taux d'intérêt de 1 point sur les emprunts à taux variable auprès des établissements de crédit et découverts bancaires aurait un impact de 0,1 M€ sur le résultat financier.

Les risques financiers sont présentés dans le rapport financier dans la partie 2.3.6.

6.12.3. Tableau de variation des dettes financières :

En milliers d'euros	Capital restant du	Variation de périmètre	IFRS 16	Souscription d'emprunt	Autres variations	Remboursements emprunts	Capital restant dû au
	01/10/2020						30/09/2021
Emprunts auprès des établissements de crédit	16 973			3 375		3 677	16 671
Prêts garantis par l'Etat (PGE)	28 300			2 538		2 000	26 838
Emprunts sur opérations de crédit-bail	11 103			1 688		1 183	11 608
Intérêts courus	100					66	34
Divers	3 705					3 705	0
Découverts bancaires	12 355				13 781		26 136
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER HORS IFRS 16	72 535		0	7 601	13 781	10 631	83 287
Dettes locatives	81 341		39 051			14 951	105 441
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER AVEC IFRS 16	153 877		39 051	7 601	13 781	25 582	188 728

6.13. Chiffre d'affaires :

Les revenus sont constitués principalement de la vente de marchandises et de services réalisée par les magasins et les sites Internet marchands des filiales du Groupe.

Il inclut notamment :

- les ventes au détail réalisées dans le cadre des magasins du Groupe ou des ventes Internet pour l'activité de e-commerce,
- les ventes dites « de gros » à des magasins extérieurs au Groupe,
- les frais d'expédition et de livraison refacturés aux clients,
- les prestations de service après-vente,
- les revenus de franchise
- les produits du financement des ventes.

Le chiffre d'affaires relatif aux ventes réalisées dans les magasins entre dans le champ d'application d'IFRS 15. Le transfert de contrôle intervient lorsque les biens et services sont transférés aux clients.

Pour les ventes de l'activité e-commerce, le Groupe agit en tant que principal pour les ventes réalisées, pour son propre compte, sur les sites e-commerce des filiales. Le chiffre d'affaires relatif aux ventes directes est comptabilisé lorsque la livraison est intervenue (date de transfert de contrôle des biens vendus).

Suite à la vente de biens, et selon les clauses contractuelles attachées à ces ventes, des passifs peuvent être comptabilisés en réduction du produit des activités ordinaires, afin de faire face aux éventuels retours de marchandises susceptibles d'intervenir postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

Les prestations de services, comme par exemple les ventes d'extensions de garantie ou les services attachés directement à la vente de biens, sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

L'évolution de la ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est donnée ci-après :

En milliers d'euros	30/09/2021	30/09/2020	Variation
France outre-mer	214 377	188 075	26 302
France métropolitaine	101 703	71 013	30 690
Europe	75 299	52 670	22 629
Reste du monde	6 485	4 905	1 580
Total	397 864	316 663	81 200

En milliers d'euros	30/09/2021	30/09/2020	Variation
Vente de marchandises	365 068	284 973	80 095
Prestations de services	32 796	31 690	1 105
Total	397 864	316 663	81 200

6.14. Charges de personnel :

Les charges de personnel se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	30/09/2021	30/09/2020	Variation
Salaires	36 420	27 543	8 877
Participations des salariés	1 570	727	843
Charges sociales	14 754	11 019	3 735
Total Masse salariale	52 744	39 289	13 455

L'internalisation de l'activité logistique en métropole réalisée au cours de l'exercice 2020 a généré une charge supplémentaire de 5.1 M€ sur la période.

6.15. Autres charges opérationnelles courantes :

En milliers d'euros	30/09/2021	30/09/2020	Variation
Charges externes	92 037	68 570	23 467
Impôts et taxes	3 042	2 503	539
Dotation aux amortissements	22 069	21 434	635
Dotation aux provisions nettes de reprises	-893	-11	-882
Total charges opérationnelles courantes	116 254	92 496	23 758

6.16. Autres produits et charges opérationnels :

Le groupe considère qu'il est pertinent, pour la compréhension de sa performance financière, de présenter dans une rubrique spécifique "Autres produits et charges opérationnels" les éléments inhabituels par leur fréquence, leur nature et/ou leur montant.

En pratique, les autres produits et charges opérationnels non courants comprennent principalement les éléments suivants qui font l'objet, le cas échéant, d'une description spécifique en note annexe :

- les frais de rationalisation, de pré ouverture des magasins;
- les variations de pertes de valeurs d'actifs non courants issues des tests de valeur d'Unité Génératrice de Trésorerie;
- les plus-values de cession de biens immobiliers et dépréciations de biens immobiliers destinés à être cédés.

Au 30 septembre 2021, les autres produits et charges opérationnels se décomposent principalement comme suit :

En milliers d'euros	30/09/2021	30/09/2020	Variation
Cession immeuble Lyon		1 290	-1 290
Cession immeuble Cergy	6 780		6 780
Cession DAB	400		400
Valeur nette comptable	-747		
Dépréciation d'actifs courants	-212		-212
Charges non récurrentes logistique	-318		-318
Charges non récurrentes frais de structure	-108		-108
Charges non récurrentes ouverture, déménagement et fermeture de site	-1 268		-1 268
Autres charges non récurrentes	-459	324	-783
Total des autres produits et charges opérationnels	4 068	1 614	2 054

6.17. Coût de l'endettement financier :

Selon la norme IAS 23, les frais financiers sont comptabilisés en charges.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de refixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et / ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Le Groupe CAFOM applique cette méthode de référence.

En milliers d'euros	30/09/2021	30/09/2020	Variation
Intérêts financiers liés au crédit-bail	63	116	-53
Intérêts financiers liés aux dettes locatives (IFRS 16)	1 469	1 362	107
Intérêts financiers sur endettement bancaire	1 389	1 639	-250
Coût de l'endettement financier	2 921	3 117	-196

6.18. Impôts sur les bénéfices et différés :

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

L'examen du traitement comptable de cet impôt en France au regard des normes IFRS conduit à comptabiliser distinctement ces 2 contributions :

- la CFE, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières, est comptabilisée en charges opérationnelles ;
- la CVAE qui, selon l'analyse du Groupe, répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 – Impôts dus sur la base des bénéfices imposables

En outre, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne « Charge d'impôt ».

6.18.1. Décomposition de la charge d'impôt :

En milliers d'euros	30/09/2021	30/09/2020
Impôts exigibles	7 324	3 551
CVAE	903	914
Impôts différés	-1 245	-1 955
Charge d'impôts globale	6 981	2 510
Résultat net de l'ensemble consolidé	14 984	-9 486
Taux d'impôt effectif moyen	31,78%	-35,98%

Le taux d'impôt effectif moyen s'obtient de la manière suivante : (impôts courants et différés) / (résultat net avant impôts).

6.18.2. Rationalisation de la charge d'impôt :

(En milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
Résultat des activités poursuivies	36 630	13 439
Résultat des sociétés mises en équivalence	-2 220	-1 835
Charges (produits) d'impôts des activités poursuivies	6 981	2 509
Résultat taxable	41 391	14 113
Taux d'impôts courant en France	28,92%	28,92%
Charge d'impôt théorique	-11 970	-4 081
Différences permanentes	268	-622
Déficit non activé Groupe	580	-1 314
Charges d'impôts sur activité cédées	2 904	2 281
Crédit d'impôt	584	
CVAE	902	914
Résultat non soumis à fiscalité / et ou différence de taux	-249	316
Charges (produits) d'impôt comptabilisé	-6 981	-2 509

Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du taux effectif annuel d'impôt connu à la date de clôture de l'année appliqué au résultat de la période comptable avant impôt.

6.19. Activités destinées à être cédées :

Le Groupe applique la norme IFRS 5 –Actifs non courants destinés à être vendus, qui requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être vendus sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être vendus.

Les actifs et les passifs sont présentés sur une ligne séparée au bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures. Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte.

Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, «Activités destinées à être cédées», et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau de flux de trésorerie

En complément, cette note a pour objectif de détailler les impacts pour chaque composante ainsi répertoriée.

Les activités destinées à être cédées correspondent uniquement aux activités de l'enseigne Habitat. Le pôle Habitat a été cédé le 6 octobre 2020 et l'impact de la cession a été comptabilisé en résultat de déconsolidation (Cf Note 6.20)

6.19.1. Bilan

La décomposition des actifs et passifs du pôle Habitat présentés séparément des autres actifs et passifs du bilan se détaillent de la façon suivante :

	30/09/2021	30/09/2020		30/09/2021	30/09/2020
Incorporelles		15 310	Provisions non courantes		1 430
Corporelles		11 511	Passifs d'Impôts différés		2 168
Droit d'utilisation		26 126	Dettes locatives		26 361
Actifs financiers		3 220	Autres passifs financiers courants		500
Stocks et créances d'exploitation		33 711	Autres dettes courantes (fournisseurs, fiscales....)		45 819
Disponibilité		1 210	Provisions courantes		14 811
Total des actifs destinés à être cédés		91 088	Total des passifs destinés à être cédés		91 088

Au 30 septembre 2020, une provision a été enregistrée pour un montant de 10 626 K€ pour tenir compte de l'évaluation globale du groupe d'actifs et de passifs des filiales détenue en vue de la vente. La valeur de ces titres a ainsi été comptabilisée au plus faible entre sa valeur nette comptable et de sa juste valeur nette de frais de cession

6.19.2. Flux de trésorerie des activités arrêtées

Les flux nets liés aux activités destinées à être cédées se résument comme suit :

En milliers d'euro	30/09/2021	30/09/2020
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		-2 418
Flux liés aux investissements net de cession		11 180
Flux liés aux financements dont remboursement dettes locatives		-13 157
BFR habitat		4 052
TOTAL des flux liés aux activités destinées à être cédées		-342

6.19.3. Compte de résultat

La décomposition du compte de résultat des activités destinées à être cédées peut se résumer comme suit :

En milliers d'Euros	30/09/2021	30/09/2020
Chiffres d'affaires		84 058
Prix de revient des ventes		-35 551
MARGE BRUTE		48 507
Charges de personnel		-21 488
Charges externes		-25 868
Impôts et taxes		-1 567
Dotations aux amortissements		-17 111
Dotations aux provisions		-13 594
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-31 121
Autres produits et charges opérationnels		10 528
Dépréciation du goodwill		0
RESULTAT OPERATIONNEL		-20 594
Quote-part des sociétés mises en équivalence		0
RESULTAT OPERATIONNEL après résultat des sociétés mise en équivalence		-20 594
Intérêts et charges assimilées		-802
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER		-802
Autres produits et charges financières		-141
RESULTAT FINANCIER		-943
		0
RESULTAT AVANT IMPOTS		-21 537
Charges d'impôts		-504
RESULTAT NET		-22 041

6.20. Résultat de déconsolidation

6.20.1. Compte de résultat

Le résultat de déconsolidation comptabilisé au 30 septembre 2021 correspond à la cession des titres Habitat pour un montant de - 21 646 K€.

Le résultat de déconsolidation comptabilisé au 30 septembre 2020 correspondait à la cession des titres Espresso CAP pour un montant de - 884 K€

En milliers d'Euros	30/09/2021	30/09/2020
Chiffres d'affaires	1 924	
Prix de revient des ventes	-1 217	
MARGE BRUTE	707	
Charges de personnel	-335	
Charges externes	-725	
Impôts et taxes	-32	
Dotations aux amortissements		
Dotations aux provisions		
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	-385	
Autres produits et charges opérationnels	-25 711	-649
Dépréciation du goodwill		
RESULTAT OPERATIONNEL	-26 096	-649
Quote-part des sociétés mises en équivalence		-235
RESULTAT OPERATIONNEL après résultat des sociétés mise en équivalence	-26 096	-884
Intérêts et charges assimilées	0	
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER	0	
Autres produits et charges financières	0	
RESULTAT FINANCIER	0	
RESULTAT AVANT IMPOTS	-26 096	-884
Charges d'impôts	4 450	
RESULTAT NET	-21 646	-884

Le résultat net des activités cédées au 30 septembre 2021 intègre l'apport en trésorerie de 15 000 K€.

6.20.2. Flux de trésorerie

En milliers d'euro	30/09/2021	30/09/2020
Résultat de déconsolidation	-21 646	
Variation des provisions	4 642	
Charges d'impôts différés	-4 450	
Valeur nette comptable	206	
Autres produits et charges sans contrepartie en trésorerie	15 103	
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	-6 146	
Variation du besoin en fonds de roulement	2 856	
Flux net de trésorerie généré par l'activité	- 3 290	
Flux liés aux investissements net de cession	-5 961	
Flux liés aux financements	-2 750	
Flux liés aux financements (variation des créances non courantes)	-3 000	
TOTAL des flux liés aux activités destinées à être cédées	-15 000	

6.21. Note annexe au Tableau de Flux de Trésorerie nette consolidé du Groupe CAFOM :

Le tableau est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels. Les intérêts financiers versés sont portés en flux de financement. Les dividendes versés sont classés en flux de financement.

6.21.1. Calcul de la trésorerie :

La trésorerie et équivalents comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de 3 mois à compter de la date d'acquisition et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuations significatifs.

La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture. Les gains et pertes latents sont comptabilisés en résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue, qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe, constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

En milliers d'euros	30/09/2021	30/09/2020	Var.
Disponibilités	26 803	34 959	-8 156
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 803	34 959	-8 156
Découvert bancaire	-26 136	-12 354	-13 782
Trésorerie (endettement) net	667	22 605	-21 938

6.21.2. Dotations nettes aux amortissements et provisions et autres dépréciations d'actifs :

En milliers d'euros	Note	Dotations	Impact net des provisions	Impact résultat opérationnel courant	Impact résultat opérationnel non courant	Impact dotations amortissement selon TFT
Goodwill	6.1	0	0		0	
Incorporels	6.1.2	1 072	-1 072	-1 072		-1 072
Corporels	6.2	5 340	-5 340	-5 265	-75	-5 340
Droit d'utilisation	6.2	15 733	-15 733	-15 733		-15 733
Financiers	6.5		0	0		0
Valeur nette des éléments d'actifs						0
Total des dotations aux amortissements		22 144	-22 144	-22 069	-75	-22 144

6.21.3. Flux de trésorerie provenant de l'exploitation :

En milliers d'euros	Bilan 30/09/2021	Bilan 30/09/2020	Var
Stocks	101 851	75 520	-26 331
Créances d'exploitation	18 810	21 118	2 309
Autres	14 135	15 693	1 558
Actifs courants liés à l'exploitation	134 795	112 332	-22 464
Fournisseurs	-44 774	-38 520	6 254
Dettes fiscales et sociales	-25 109	-30 318	-5 209
Autres dettes	-13 921	-10 239	3 682
Autres dettes non courantes	-20 759	-18 199	2 560
Passifs courants liés à l'exploitation	-104 563	-97 276	7 288
Besoin en fonds de roulement	30 232	15 056	-15 176
Retraitement du BFR liés aux activités cédées	2 856		-2 856
BFR des activités poursuivies			-18 032

6.21.4. Flux de trésorerie provenant des investissements :

6.21.4.1. Acquisitions d'immobilisations

En milliers d'euros	Note	Cafom / magasins outre- mer	E-Commerce	Total 30/09/2021	Total 30/09/2020
Incorporels	6.1.2	317	1 412	1 729	789
Corporels	6.2	14 652	303	14 955	7 509
Titres MEE	6.4	-		-	-
Actifs financiers	6.5	710	21	731	927
TOTAL DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS		15 679	1 736	17 415	9 225

Le montant des investissements corporels s'élève à 14 955 K€ et correspondent principalement à :

Agencement du site logistique d'Amblainville :	2 732 K€
Agencement des magasins de Martinique :	3 791 K€
Agencement des magasins de La Réunion :	6 277 K€

6.21.4.2. Cessions d'immobilisations

En milliers d'euros	Cafom / magasins outre- mer	E- Commerce	Total 30/09/2021	Total 30/09/2020
Incorporels	400		400	
Corporels	8 575		8 575	5 096
Titres MEE				
Actifs financiers	742		742	2 638
TOTAL DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	9 717		9 717	7 734

6.22. Effectifs :

	Cadres	Non cadres	TOTAL
Effectifs 30/09/2019	168	581	749
Evolution des effectifs de la période	20	125	145
Effectifs 30/09/2020	188	706	894
Evolution des effectifs de la période	45	76	121
Effectifs 30/09/2021	233	782	1 015

6.23. Résultat par action :

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues à titre d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en retenant l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante, qu'ils soient émis par celle-ci ou par une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument, compte tenu des conditions existantes à la date de clôture.

Résultat net courant par action avant dilution	30/09/2021	30/09/2020
Résultat net de l'ensemble consolidé	14 984	-9 486
Résultat net part du Groupe	8 478	-11 300
Résultat net part des minoritaires	6 506	1 814
Résultat net des activités poursuivies	36 630	13 439
Nombre d'action moyen pondéré	9 394 662	9 394 662
Résultat net par action	1,59	-1,01
Résultat net des activités poursuivies par action	3,90	1,43

Il n'existe pas, à la date de clôture, d'actions dilutives. Les résultats nets par action après dilution sont identiques à ceux présentés dans le tableau ci-dessus.

6.24. Taux de conversion :

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce son activité (« Monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en Euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la société CAFOM.

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro (monnaie de présentation) sont convertis selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actif et passif autres que les capitaux propres sont convertis au cours de clôture,
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen (sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis au taux en vigueur aux dates des transactions),
- la différence de conversion en résultant est inscrite en Autres éléments du résultat global

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture (1)		Cours moyen de la période (2)	
		30/09/2021	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2020
Suisse	Franc Suisse	1,0830	1,0804	1,0873	1,0751
Hong Kong	Dollar US	1,1579	1,1954	1,1206	1,1206
Chine	RMB	7,4847	7,9720	7,7788	7,8497
Brésil	Real brésilien	6,2631	6,6308	6,3921	5,4223
Nouvelle Calédonie	FXPF	119,3317	119,3317	119,3317	119,3317

(1) taux de change pour conversion du bilan

(2) taux de change pour conversion du compte de résultat

6.25. Informations sectorielles :

En application d'IFRS 8 « Secteurs Opérationnels », les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance des différents secteurs. Les informations publiées ci-dessous issues du reporting interne sont établies en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne. Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel courant.

Le niveau d'informations sectorielles, représente un pôle d'activité pour le Groupe, à savoir :

- Cafom/Magasin Outre mer, qui correspond au périmètre traditionnel (But, Darty, Habitat outre mer, Fisrt Déco, Nature & Découvertes et Musique et Son)
- E-commerce, qui correspond aux activités des sites internet « Vente unique.com » et « Direct Low Cost ».

Il n'a pas été procédé à des regroupements de segments.

Dans le tableau des informations par secteur opérationnel, la contribution des activités de crédit à la consommation est incluse dans chacune des enseignes de distribution à laquelle elle se rapporte. Elle ne constitue pas un secteur opérationnel distinct selon les critères d'IFRS 8 – *secteurs opérationnels*.

- Répartition au 30/09/2021 : (données en k€)

Compte de résultat	CAFOM / Magasin outre--mer	E-Commerce	HABITAT	Consolidé
Chiffres d'affaires Nets	228 725	169 138		397 863
Résultat opérationnel courant	20 428	19 752		40 180
Autres produits et charges opérationnels	4 177	-109		4 068
Résultat net	22 070	14 560	-21 646	14 984

Bilan	CAFOM / Magasin outre-mer	E-Commerce	HABITAT	Consolidé
-------	---------------------------------	------------	---------	-----------

Actif non courant	252 512	6 070		258 583
Actif courant	107 430	54 168		161 598
Total des actifs consolidés	359 943	60 238		420 181
Passifs non courants	168 653	1 208		169 861
Passifs courants	112 324	26 722		139 046

- Répartition au 30/09/2020 : (données en k€)

Compte de résultat	CAFOM / Magasin outre--mer	E-Commerce	HABITAT	Consolidé
Chiffres d'affaires Nets	193 503	123 161		316 664
Résultat opérationnel courant	7 444	8 068		15 512
Autres produits et charges opérationnels	1 961	-346		1 615
Résultat net	7 937	4 618	-22 041	-9 486

Bilan	CAFOM / Magasin outre-mer	E-Commerce	HABITAT	Consolidé
-------	---------------------------------	------------	---------	-----------

Actif non courant	208 840	5 039		213 879
Actif courant	101 709	45 582	91 088	238 379
Total des actifs consolidés	310 549	50 621	91 088	452 258
Passifs non courants	148 806	3 679		152 485
Passifs courants	84 770	25 318	91 088	201 176

6.26. Engagements hors bilan :

Au 30 septembre 2021, la nature des engagements donnés se décompose de cautions solidaires, de nantissements de fonds, d'autres engagements.

(En milliers d'euros)	30/09/21	30/09/20
Engagements donnés		
1/ Cautions solidaires		
Cautions solidaires sur financement	14 447	12 747
Cautions solidaires pour caution douane	2 706	2 706
Autres cautions solidaires	604	904
2/ Nantissement		
Nantissement de contrat de crédit-bail	2 215	2 829
Nantissement de fonds de commerce	4 465	5 181
3/ Autres engagements donnés		
Lettre de confort	275	589
Garantie à première demande	4 000	4 500
Gage sans dépossession	801	912

6.27. Honoraires des commissaires aux comptes

(montants en milliers d'euros)	CONCEPT AUDIT		Lionel Escaffre Membre du Groupe Y Nexia		AUTRES		TOTAL	
	Montant HT		Montant HT	Montant HT	Montant HT		Montant HT	
	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2020
Audit								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Émetteur	110	100	110	100			220	200
- Filiales intégrées globalement	614	645		40	172	243	786	928
• Services autres que la certification des comptes liés à la mission du commissaire aux comptes		14		2				16
- Émetteur								
- Filiales intégrées globalement								
Sous total	724	759	110	142	172	243	1 006	1 144
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
• Juridique, fiscal, social								
• Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
Sous total								
TOTAL	724	759	110	142	172	243	1 006	1 144

6.28. Transactions avec les parties liées :

6.28.1. Entreprises associées :

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe réalise des transactions avec ses entreprises associées sur une base de prix de marché.

Les opérations réalisées avec les entreprises associées sont résumées dans le tableau suivant :

En K€	30/09/2021	30/09/2020
Actifs non courants	5 098	4 493
Actifs courants	5 185	4 160
Passif courant	8 888	8 777
Chiffres d'affaires	3 157	2 871
Autres charges opérationnelles courantes	30 480	29 916

Le Groupe a généré au cours de l'exercice 2021, un flux logistique (fret / transport maritime) de 19,5 M€ avec la société TTOM qui agit en qualité de commissionnaire de transport. Monsieur Giaoui est actionnaire à hauteur de 35,6%, de cette entité via la société Financière HG, société actionnaire du Groupe à hauteur de 24,7%.

Le Groupe a constaté 2,8 M€ de loyers avec la société Foncière Volta, société cotée dont Hervé Giaoui et André Saada sont actionnaires.

Le Groupe a constaté 4,5 M€ de loyers avec des filiales de la société Distrimo dont Hervé Giaoui et André Saada sont actionnaires.

Le Groupe a constaté 1,8 M€ de loyers avec des filiales de la société BG Foncière dont Guy Alain Germon et Manuel Baudouin sont actionnaires.

Le Groupe n'a constaté aucune provision et charge au titre des créances douteuses avec des parties liées. Il n'existe pas de garanties données ou reçues avec des parties liées.

6.28.2. Rémunération des principaux dirigeants :

Les informations relatives aux mandataires sociaux correspondent aux rémunérations versées aux administrateurs, membres du conseil de surveillance, DG, DG délégués, membres du COMEX ou toute personne répondant à la définition de « key personnel » d'IAS 24.9.

(En milliers d'euros)	30/09/2021	30/09/2020
Rémunération brutes	68	183
Jetons de présence	100	100
TOTAL	283	283

Il n'est prévu aucune rémunération différée ou des engagements de rémunération (indemnités de rupture).

La société Financière Caraïbes (dont Messieurs Baudouin et Germon sont actionnaires) a facturé, au titre d'une assistance en matière juridique, de ressources humaines, d'informatique, de contrôle de gestion et de direction dans le cadre du développement des activités de la société Cafom SA, une prestation de 728 K€ pour 12 mois au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2021, contre 788 K€ constatée au 30 septembre 2020. La part de la rémunération des mandataires sociaux dans les honoraires est de 404 K€ contre 315 K€ l'année dernière.

La société Financière HG (dont Monsieur Giaoui est actionnaire à 99,9 %) n'a facturé aucune prestation au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2020. Elle a facturé à la société CAFOM DISTRIBUTION, au titre d'une assistance en matière d'achats, de supply-chain, d'assurances et de relations bancaires, une prestation de 128.000 € pour l'exercice 2020 / 2021.

La société Global Investissement SPRL, détenue à 100 % par Monsieur Saada, a facturé une prestation de 81.000 € à la société CAFOM CARAIBES au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2021 pour rémunération d'une prestation d'assistance en matière de conseil, exploitation et administration dans les domaines commerciaux et marketing. Aucune prestation n'avait été facturée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020.